SAINT BONNET SUR GIRONDE

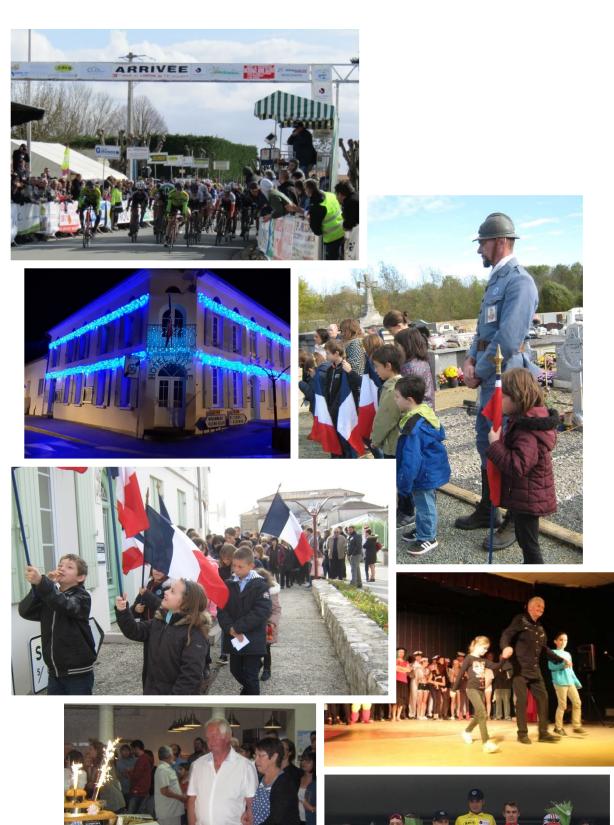
2018

Le P'tit Bonnéatis

Bulletin d'Informations Municipales Numéro 20



Présents sur la photo (de gauche à droite)
JOUVE Eric, CAMPAGNE Lisa, PAUTRA Séverine, BORLON Christiane, MALGOUYRES François,
CHAILLOU Annie-Paule, ANIGBAUD Catherine, GUSTAVE Christian, MAGNAN Guillaume,
BOURGEOIS Dorothée, FABRE Clément, AMROUCHE Kamel, GERBAUD Jacqueline







Sommaire

Sommaire	3
Le mot du maire	4
Principales décisions du Conseil Municipal en 2018	
Réunion du 29 novembre 2017	
Réunion du 20 décembre 2017	
Réunion du 31 janvier 2018.	
Réunion du 13 février 2018	
Réunion du 26 février 2018	
Réunion du 19 mars 2018	
Réunion du 03 avril 2018	12
Réunion du 13 avril 2018	13
Réunion du 02 mai 2018	
Réunion du 08 juin 2018	
Réunion du 25 juin 2018	
Réunion du 12 juillet 2018	
Réunion du 03 août 2018	
Réunion du 07 septembre 2018	
Réunion du 05 octobre 2018	
Réunion du 24 octobre 2018	
Réunion du 27 novembre 2018	
Informations Communales	
Permanences maire et adjoints	
Horaires d'ouverture	
Sapins de Noel	
Sacs Jaunes –Tri sélectif	
Location de salles communales	
Etat Civil	
Bienvenue aux Bébés	
Ils se sont unis	
Ils nous ont quittés	
Maison de Santé Pluridisciplinaire	
Ostéopathe	
Sage-femme	
Orthophoniste	
Employés communaux	
Evènements notables 2018	32
Témoignage 1914 - 18	33
Des nouvelles des écoliers	
Coin des Associations	
Club de l'Amitié Les Pêcheurs au Carrelet	
Les Pecneurs au Carretei Gymnastique Volontaire	
Le pas de danse	
Association Pétanque	
Acca de St Bonnet	
Qi Gong	
West'uaire Country Dance	
Comité des Fêtes	
L'Idiot du Village	
Les animations en EHPAD au Jardin des Loges	
Numéros d'appels d'urgences	
Praticiens de la maison de santé pluridisciplinaire	
	······

Le mot du maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers amis,

La venue de ce journal d'information communal à votre domicile est attendu de toutes et tous, et nous voulons qu'il soit le plus clair et le plus complet, cette année nous lui avons donné un nouveau look.



L'année 2018 aura été celle de plusieurs faits marquants, et cela va de notre nation à notre commune.

Tout d'abord, l'année du centenaire de l'armistice de la grande guerre. Lors de cette commémoration devant notre Monument aux Morts, nous avons eu grand plaisir d'accueillir de nombreux enfants, avec une émotion toute particulière de les entendre chanter la MARSEILLAISE. Nous avons eu l'agréable surprise d'être accompagné à cette célébration par le petit fils d'un poilu de SAINT BONNET portant fièrement la tenue de l'époque, et coiffé de son casque lourd. Soyons digne de la mémoire de celles et ceux qui, il y a un siècle, ont combattus l'ennemi pour retrouver la liberté. Faisons en sorte que nos poilus ne se soient pas morts pour rien, restons vigilant, ne rentrons pas dans un monde nationaliste et totalitaire.

C'est aussi l'année ou un groupe d'amis et de bénévoles s'unissent pour divertir près de 700 convives, lors des 4 représentations cabaret. Toutes mes félicitations à l'ensemble des acteurs et bénévoles du Comité des Fêtes, pour ces scénarios qui régalent petits et grands. Les millésimes se succèdent et la qualité du spectacle est constante.

C'est aussi l'année de la réouverture du garage automobile, nous sommes ravis de voir cet établissement revivre, c'est une dynamique supplémentaire à notre agglomération.

Mais cette année, est l'aboutissement de dix ans de labeur, de détermination, avec l'aide précieuse des services de l'état et tout particulièrement de Mme la Sous-Préfète, sans oublier Annie Paule CHAILLOU, qui nous ont permis, avec une immense fierté, de mettre à disposition pour le plus grand bonheur des habitants de notre commune et des communes voisines, la Maison de Santé, et ses professionnels de Santé.

Lors du bulletin précédent, je vous faisais part de plusieurs chantiers en cours, ils sont toujours d'actualité. En ce qui concerne la chaufferie collective bois, nous avons choisi un bureau d'étude et celui-ci va nous présenter un chiffrage afin de lancer l'appel d'offre auprès des entreprises. La restructuration du cimetière est terminée et maintenant nous devons faire enlever les défunts des sépultures abandonnées et tout cela dans le plus grand respect, et ensuite nous pourrons vous proposer, des emplacements et des caveaux anonymes. Afin de permettre un accès sécurisé à la Maison de Santé, et de vous proposer des places de stationnements supplémentaires, nous avons poursuivi l'aménagement de la rue de la Croix. Nous allons réaliser l'agrandissement de la M S P (Maison de Santé Pluridisciplinaire), afin d'installer confortablement notre ostéopathe et de pouvoir répondre immédiatement à l'arrivée de nouveaux professionnels de santé, et de transférer notre Agence Postale Communale dans cet établissement, pour répondre aux normes d'accessibilités.

Nous poursuivons le développement de notre commune, avec toujours autant de détermination, sans augmentation des impôts communaux. Faisons en sorte que notre commune soit attractive et que les nouveaux habitants aient la satisfaction d'être bien accueillis et le plaisir d'y vivre.

A tous ceux qui ont été atteints par la maladie, le Conseil Municipal et moi-même leurs souhaitons un prompt rétablissement, et nous avons une pensée toute particulière pour tous ceux qui ont été touchés par la perte d'un proche.

Un grand merci à toute l'équipe municipale pour son implication, et nous serions très heureux de vous compter parmi nous lors des vœux de la Municipalité à la salle des fêtes. Ce sera l'occasion de remercier l'ensemble des bénévoles de toutes les associations qui dynamisent la vie de notre commune. Le conseil municipal associé de nos employés et de moi-même vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année. Que 2019 soit pour vous une année de bonheur santé et prospérité.

Laurent NIVARD

Maire de Saint Bonnet Sur Gironde

Principales décisions du Conseil Municipal en 2018

Réunion du 29 novembre 2017

Présent: 11

Absent excusé: Jean Marie BOSSIS

Étang de Pied Sec

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe RENAUD concernant son projet d'acquérir la propriété de l'Étang de Pied Sec dans son intégralité. Le Conseil Municipal souhaite se porter acquéreur et procède au vote à bulletin secret.

Votants 11 POUR 10 CONTRE 1

Suite au vote, et après en avoir délibéré, le Conseil charge le Maire de signer la promesse d'achat de la propriété de L'Étang à savoir les parcelles D51 D179 D120 D121 D122 D123 D124 D1494 pour une superficie totale de 145321 m2 avec SQUARE HABITAT MIRAMBEAU pour un montant net vendeur de 30 000€. De plus il sera rajouté les frais d'agence d'un montant de 4750,00€, l'acte sera signé chez Maitre Isabelle KLOPP BAUDRY notaire à Mirambeau.

Réunion du 20 décembre 2017

Présent: 9

Absents excusés : Patrick CHEVOLLEAU - Éric ANGIBAUD - Christiane SAPIN

Agents recenseurs

Monsieur le maire explique que le Conseil Municipal doit délibérer pour recruter deux agents recenseurs.

De recruter du 04 janvier 2018 au 17 février 2018 :

Mme Anna SORET Mme Annie GREZIL

Les agents recenseurs percevront une rémunération de 1000,00€/net par agent

Assurance dommages ouvrage

Lors de travaux de construction, d'un bâtiment communal, il est conseillé de souscrire une assurance dommages ouvrage.

Cette assurance couvre les malfaçons qui apparaîtraient après réception de l'ouvrage.

C'est un contrat qui dure 10 ans pendant lesquels, si des malfaçons relevant de la responsabilité décennale apparaissent, la commune sera couverte

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de retenir la proposition n°2 de GROUPAMA à savoir les garanties complètes d'un montant de 4910,00€TTC et charge le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Bâtiments communaux

Gites communaux

Monsieur le Maire présente l'offre de service de l'Office de Tourisme de Haute Saintonge.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de cotiser à l'Office de Tourisme pour un montant de 210,00€ HT

Accessibilité des Bâtiments Communaux

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion avec M. POIRET et Mme SAUVION de la DDTM concernant l'accessibilité de tous les bâtiments communaux.

Les sanitaires rue de la Forge, l'Église, Le Cabinet Médical, le Cimetière sont aux normes, donc il faut établir une attestation de conformité.

La Cantine, l'École, les sanitaire place de la Salle de Fêtes, marché vert, des légers travaux d'aménagement sont à prévoir.

Les points noirs sont la Mairie et la Salle des Fêtes. En ce qui concerne la Salle des Fêtes un cabinet d'étude sera nécessaire. L'État demande une mise aux normes dans les 3 ans. Après en avoir délibéré, le Conseil charge l'adjoint en charge des bâtiments de prévoir les travaux les plus simples dans l'année 2018, et de réfléchir aux gros travaux.

Logement au 3 rue de la Mairie

Des devis sont présentés pour le remplacement de tous les radiateurs du logement sis au 3 rue de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil retient le devis des Ets COMPAIN pour un montant de 3466,47€TTC

Secrétariat de Mairie

Monsieur GUSTAVE propose qu'en attendant de la rénovation du secrétariat, un volet roulant soit posé à la fenêtre du bureau de Mme PENAUD. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette proposition et charge l'adjoint de demander des devis

Employés communaux

Agents promouvables

Monsieur le Maire présente la liste des agents promouvables pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide qu'aucun agent ne sera promu en 2018.

Monsieur GUSTAVE indique que Monsieur Didier PERDRIAUD va sans doute faire valoir ses droits à la retraite dans l'année à venir, et qu'il serait bien d'anticiper ce départ.

Le Conseil propose de voir si une possibilité interne existe pour remplacer M. Perdriaud, de toutes façon, il faut prévoir une formation (permis D et FIMO) qui a un coût relativement important environ 5000,00€

Questions diverses

Plantations:

Un devis des Ets BUGNON est présenté pour l'achat de salix et tamarix qui seront planté le long du canal du Boucaud- Le Conseil est d'accord et charge l'adjoint de signer le bon de commande.

Réunion du 31 janvier 2018

Présents: 10

<u>Absents excusés :</u> Christian GUSTAVE, Patrick FEDON

Bâtiments communaux - MSP

<u>Délibération 2018- 4 Choix assistant maitre</u> <u>d'ouvrage et architecte</u>

Monsieur le Maire rappelle que la construction de la MSP s'achève et que devant la demande des professionnels de santé, une extension est nécessaire. Ainsi la commune dispose maintenant d'un projet d'extension défini (environ 100 m² soit 3 cabinets....) avec un budget global d'opération prévisionnel correspondant à hauteur de 250.000€HT soit 300.000.€TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'engager, en tant que maître d'ouvrage, le projet d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire pour un montant d'opération de 250.000€HT soit 300.000.€TTC;

- de solliciter les financements auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les demandes de subvention;
- de confier le suivi de l'opération à un assistant maître d'ouvrage (AMO) essentiellement sur la partie conception jusqu'au choix des entreprises pour un montant de 15.500€HT dont la rémunération est intégrée dans l'enveloppe globale;
- de confier la maîtrise d'œuvre de l'opération à l'équipe de l'architecte Jacques PUISSANT (Montendre) pour un montant de 17.575€ HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de ces contrats de maîtrise d'œuvre et d'AMO.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute décision sur cette opération concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 10.000€ HT.

Réunion du 13 février 2018

Présents: 10

Absents excusés : Sylviane BERJON - Jean Marie

BOSSIS

Décision pour révision du PLU.

Monsieur Dominique MOUILLOT, responsable de l'urbanisme de la Haute Saintonge est présent et explique au Conseil Municipal les différentes procédures et phases nécessaires à la révision du PLU de la commune. Le cout sera environ de 20 000€HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mouillot, le Conseil décide de faire un état des lieux du PLU actuel et réfléchir à la faisabilité d'une révision.

<u>Délibération 2018 - 5 renouvellement</u> <u>délégation transports scolaires.</u>

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le 1^{er} septembre 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est substituée de plein droit au Département de la Charente Maritime dans l'exercice de ses missions au niveau du transport scolaire. La Région souhaite continuer à nous confier l'organisation de ce service en tant qu'organisatrice de proximité par délégation de la Région à compter du 1^{er} septembre 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord afin de reconduire et renouveler la convention précitée, et autorise le maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier

<u>Délibération 2018- 6 acquisition</u> matériel de l'AFR.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la liquidation judiciaire de l'Association Familiale Rurale, le 23 janvier 2018, et lit le courrier de Maitre de DEVOS BOT le mandataire judiciaire nommé par le Tribunal.

Après un estimatif de l'actif de l'AFR, il est proposé à la commune de racheter celui-ci, pour un montant de 250 €.

Bâtiments communaux :

<u>Délibération 2018-7 annulation bail Local 6 Rue des</u> Écoles

Le Maire lit un courrier de Madame Emmanuelle CORNOU qui demande la résiliation du bail pour le local commercial qu'elle louait au 6B rue des Écoles au 31 mars 2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte la résiliation.

Le Conseil décide de demander le renouvellement du classement en épi, cette visite est obligatoire tout les 5 ans.

<u>Agrandissement Maison de Santé</u> Pluridisciplinaire

Monsieur le Maire présente le projet d'agrandissement de la MSP au Conseil Municipal. Le Conseil charge le Maire de se renseigner sur les subventions susceptibles être attribuées à ce projet.

Voirie communale:

Aménagement Rue de la Croix.

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Croix et de la sortie de la MSP. Monsieur le Maire expose au Conseil que le Syndicat de la Voirie a réalisé une estimation financière des travaux à prévoir et qu'un stationnement en épi n'est pas possible. L'estimation financière des travaux est de 63000,00€ TTC. Il est décidé de demander une étude complémentaire au Syndicat de la Voirie et de voir ce dossier lors d'une prochaine réunion.

<u>Demande d'aide pour un voyage</u> scolaire.

Le Maire présente une demande de subvention du Collège Jean Monnet de Saint Ciers sur Gironde pour un voyage scolaire d'un enfant domicilié sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil n'émet pas un avis favorable à cette demande et charge le Maire d'en informer le collège.

<u>Délibération 2018-11 remplacement</u> <u>lors des congés annuels ou des</u> <u>raisons de santé</u>

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lorsqu'un employé communal est absent pour des congés annuels ou des raisons de santé, il est souvent nécessaire de le remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel selon les besoins

- À signer les contrats à durée déterminée pour le remplacement de l'employé communal absent
- À effectuer toutes les démarches nécessaires pour les remplacements immédiats.

<u>Délibération 2018-12 heures</u> <u>complémentaires et supplémentaires</u>

Le Maire informe le Conseil Municipal que si un agent titulaire est en arrêt de travail pour maladie ou raisons familiales, il faut alors trouver d'urgence une personne pour assurer le remplacement soit à la cantine, à la garderie, ou encore lors de l'accompagnement des transports scolaires. Ce remplacement peut être alors assuré par un autre agent titulaire ou stagiaire en plus de ses heures habituelles, Pour ces agents, cela constitue des heures complémentaires ou bien des heures supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte :

- Que les agents titulaires ou stagiaires effectuent des heures complémentaires ou bien des heures supplémentaires si cela est nécessaire - Charge le Maire faire les mandats nécessaires, et indique que les rémunérations seront basées sur les indices de traitement actuel des agents qui effectuerons le remplacement

Questions diverses

La Garderie

Il est indiqué au Conseil que la collectivité a été obligée suite à la liquidation judiciaire de l'AFR de reprendre la garde des enfants le soir après l'école ainsi que le mercredi.

A savoir que désormais la garde des enfants hors temps scolaire s'effectue comme suit ::

Le lundi mardi jeudi vendredi de 7h30 à 8h50 la garde est faite par Mme NOBLE

Le lundi mardi jeudi vendredi de 16h30 à 18h30 la garde est faite par Mme PERRAUT

Le mercredi la garde est alternée de 7h30 à 14h entre Madame PERRAUT et Mme NOBLE et de 14h à 18h30 la garde est assurée par Mme GREZIL.

Le temps de travail de ces agents est à réétudier, et les heures complémentaires ou supplémentaires seront payées.

Réunion du 26 février 2018

Présents: 9

<u>Absents excusés</u>: Patrick CHEVOLLEAU- Muriel MARCHAND - Christiane SAPIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'agrandissement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire ainsi que de la création d'une Maison de Services au Public

Extension MSP & Maison de services publics

Délibération 2018-14 Agrandissement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et Création d'une Maison de Services au Public -demande de subvention au titre de la D.E.T.R. Dotation à l'équipement des territoires ruraux.

Délibération 2018-15 Agrandissement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et Création d'une Maison de Services au Public -demande de subvention au titre de la D.S.I.L Dotation de soutien à l'investissement local.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'agrandissement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire ainsi que de la création d'une Maison de Services au Public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- réaliser le projet de l'agrandissement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et la création d'une Maison de Services au Public
- accepter le coût prévisionnel d'un montant total de 241 291,00€ HT éligibles à la DETR et à la DSIL
- financer cette opération comme suit page 10 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou
à défaut le courrier de demande

Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Sollicitée	241 291,00	120 645,50	50,00%
DSIL	Sollicitée	241 291,00	72 387,30	30,00%
Réserve parlementaire				
Autre subvention État (à préciser)				
Fonds européens				
Conseil départemental				
Conseil régional				
Autres (à préciser)				
Sous-total			193 032,80 €	
Autofinancement			48 258,20	20,00%
Coût HT			241 291,00 €	

COUT ESTIMATIF DE L'OPERATION

Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
	17.575.000
Maitrise d'Œuvre	17 575,00€
Bureau contrôle et coordonnateur sécurité santé	6 000,00€
Assistant Maitre d'ouvrage SEMDAS	15 500,00€
Études : levées topos + études de sols et frais divers	3 216,00€
Assurance dommage ouvrage	4 000,00e
Gros Œuvre	52 000,00 €
Charpente bois	5 000,00 €
Couverture Tuile/Zinguerie	14 000,00 €
Menuiserie extérieures	19 000,00 €
Platerie/Cloisonnement/Faux Plafond	13 000,00 €
Menuiseries intérieures	5 000,00 €
Chauffage/Rafraichissement/Ventilation	13 000,00 €
Plomberie/Sanitaire	7 000,00 €
Sols minces/Faïences	12 000,00 €
Peinture	4 000,00 €
VRD	30 000,00 €
Courants forts et Courants Faibles	21 000,00 €

241 291,00 € **Coût HT**

- charger Monsieur le Maire de solliciter l'aide de l'État au titre de la D.E.T.R. et de la DSIL
 sera inscrite au budget 2018

Réunion du 19 mars 2018

Présents: 8

Absents excusés David DUPONT-Christiane
SAPIN-Jean Marie BOSSIS- Muriel
MARCHAND

<u>Délibération 2018- 16 Biens sans</u> maître

Monsieur le Maire lit l'arrêté préfectoral 632 – DRCTE-B2 établissant la liste des biens satisfaisant aux conditions prévues au 3°de l'article L1123-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

En effet, sont présumés vacants et sans maître et susceptibles de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune sur laquelle ils sont situés. Il s'agit d'immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriété non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers. Après un affichage de 6 mois en mairie, il convient de délibérer sur la vacance présumée des biens.

Après entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'incorporation de ces biens soit les parcelles C 1837, D 27, D 32, D 1362, D 1368 dans le domaine communal.

Le Conseil charge le maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

<u>Délibération 2018-17 Contrat site</u> internet communal

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de reconduire le contrat pour le site internet de la commune et autorise le Maire à signer le dit contrat et de prévoir un coût annuel de la prestation d'un montant de 507.60€ TTC au budget 2018.

<u>Délibération 2018-18 Achat Étang de</u> Pied Sec

Le Maire rappelle que lors de la séance du 29 novembre 2017, il avait été décidé d'acheter la propriété dite de l'Étang de Pied Sec à savoir les parcelles D51, D120, D121, D122, D123, D124, D 179, D1494 pour une superficie totale de 14ha53a21ca, pour un montant de 34 750,00€TTC (trente-quatre mille sept cent cinquante euros) correspondant à l'acquisition (30000,00€ et aux frais d'agence 4750,00€).Il avait été convenu que l'acte se signerait devant Maitre Isabelle KLOPP BAUDRY,

notaire à Mirambeau. Le dit acte a été signé et il conviendrait de régler la somme de 34 750,00€ Le Conseil décide de porter les crédits nécessaires au compte 2115 sur le Budget 2018, afin de mandater la somme de 34750,00€

Bâtiments communaux

Mobilier M.S.P

Christian GUSTAVE présente des devis pour l'ameublement du cabinet de l'orthophoniste et de la tisanerie pour un montant global de 2710.36€TTC. Le Conseil accepte ces devis et charge l'adjoint de commander l'ameublement

Rue de la Croix

Monsieur le Maire fait part au Conseil de sa rencontre avec Monsieur Franck DUBOIS concernant l'aménagement de la fin de la rue de la Croix suite à la création de la MSP

Voirie

Suite à la demande de Mme ANGIBAUD, la commission voirie s'est déplacée devant la pharmacie, et après renseignements pris auprès de la Direction des Infrastructures du département qui a émis un avis défavorable à la pose d'une barrière à cet endroit. La Commission propose d'installer une ponne.

<u>Délibération 2018-22 Étude</u> <u>aménagement de la traverse du</u> <u>Bourg-Route de St Ciers</u>

Le Maire informe le Conseil que l'étude et les travaux seront réalisés sous maitrise d'ouvrage départementale au titre du programme d'aménagements des traverses conformément aux dispositions de la délibération du 19 décembre 2013 de l'Assemblée départementale avec une participation communale de30% sur le montant hors taxe des études et des travaux.

Questions diverses

Mr le Maire rend compte des résultats du recensement de février 2018 ; il y a 758 habitants ; ne sont pas comptabilisés les résidents de la Maison de Retraite, les étudiants, les enfants en garde alternée, qui seront rajoutés par l'INSEE.

Le Maire informe le Conseil de la résiliation de la convention santé au travail, donc la commune n'a plus de médecine du travail. Le Conseil charge le Maire de se renseigner pour trouver un autre organisme

Présents: 11

Absent excusé: Éric ANGIBAUD

Bâtiments communaux

MSP – Contrôle Technique et SPS

Délibération 2018-24 Extension MSP et création d'une Maison de Services au Public – Contrôle Technique et SPS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 31 janvier 2018 que la commune a décidé d'un projet d'extension défini (environ 100 m² soit 3 cabinets....) avec un budget global d'opération prévisionnel correspondant à hauteur de 250.000€HT soit 300.000,00€TTC.

Qu'il convient de recruter une entreprise pour la mission de contrôle technique de la future construction, et une entreprise pour la mission de coordination SPS 5Santé et de Protection de la Santé) de la future construction

Après avoir étudier les propositions le Conseil municipal décide de retenir l'offre de QUALICONSULT pour un montant de 3720,00€ TTC pour le contrôle technique et l'offre de DEKRA pour un montant de 1977.60 € TTC, et charge le Maire de signer la proposition et de prévoir la somme au Budget 2018

Vente du garage sis au 21 rue de la Mairie

Suite à la demande de Monsieur Ludovic MONGIS concernant l'achat de l'immeuble sis au 21 rue de la Mairie, le Conseil propose une vente de celui-ci à 100 000,00€ TTC. En concertation avec l'acheteur une esquisse sera réalisée avec un bornage afin de redéfinir les limites de la parcelle de l'épicerie

Travaux dans les logements communaux

Pour la mise aux normes d'accessibilité des WC de la place de la Salle des Fêtes

Ets CHAUBENIT 415,01€TTC le Conseil accepte ce Devis

Mairie pose volet roulant

Ets COTET 686,40€ TTC le Conseil accepte ce devis Logement La Gare remplacement menuiserie extérieure Logement de la Gare Ets COTET 1333 20€ TTC le Conseil accepte ce

Ets COTET 1333,20€ TTC le Conseil accepte ce devis

Des études sont en cours pour la réhabilitation du logement sis 14 rue du Stade

<u>Délibération 2018-27 Cimetière</u> assistance juridique

Madame GARDEY explique au Conseil que le 22 mars 2018, il y a eu une rencontre avec Monsieur CHEMINAUD et le directeur des travaux du groupe ELABOR afin d'établir un devis pour la levée des défunts des concessions abandonnées.

En 2017, dans le cadre de la procédure de reprise, il est nécessaire de créer un règlement intérieur du Cimetière, et pour finaliser la procédure, Il avait été souscrit une assistance juridique avec le Groupe ELABOR. Or nous ne pourrons établir ce règlement intérieur que lorsque nous aurons le coût des travaux. Nous devons donc renouveler cette assistance juridique.

Après en avoir délibéré le Conseil décide d'accepter la proposition du Groupe ELABOR pour un montant de 732,00€ TTC et charge le Maire de signer le devis et de prévoir cette dépense au prochain budget

<u>Délibération 2018-28 Voirie Convention</u> rue de la Croix

Le Maire informe le Conseil que la Mission de Maitrise d'œuvre et la réalisation des travaux concernant l'aménagement d'une section de la rue de la Croix seront réalisés par le Syndicat Départemental de la Voirie des Communes de la Charente Maritime et qu'il convient de signer une convention

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à celleci et charge le Maire de signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2018-29 Subventions

Monsieur le Maire présente les différentes associations et demande au Conseil de délibérer sur les subventions à attribuer à chacune. Lors de l'examen de la subvention attribuée de la subvention attribuée à l'ACCA, Monsieur CHEVOLLEAU sort, en effet, il est président de ladite association

Après avoir examiné les différentes pièces le Conseil décide :

Subventions	BP 2017	Propositions 2018
ACCA	390	390
AFR	16 000	0
Club de l'Amitié	200	200
Club de Tennis	200	200
Comité des Fêtes	750	750
Coopérative scolaire	2 500	2 500
Section Gym Volontaire	200	200
Association Pétanque	200	200
Chambre des Métiers	150	150
MFR Chevanceaux	80	80
West'uaire Equitation	0	100
West'uaire country	100	100
Cannes majors	200	200
Idiot du Village	200	200
Base Alimentaire	200	200
Secours Catholique	200	200
Tour du Canton de l'Estuaire	0	5 500
Takavenir	0	200

Ces subventions sont inscrites au Budget 2018 au compte 6574.

Extension du SIVU

Regroupement des 5 communes pour la gestion de l'ensemble des écoles maternelle et primaire Le Conseil est informé que pour préparer l'extension du SIVU, il a été créé 2 commissions :

Une commission Finance et une commission juridique.

Questions diverses

Monsieur le Maire parle du PLU. Le Conseil décide de ne pas faire de révision du PLU pour l'instant, tant que l'état des lieux n'est pas fait.

Réunion du 13 avril 2018

Présent: 9

Absents excusés: Christiane SAPIN (représentée avec pouvoir à Laurent NIVARD)- Éric ANGIBAUD (représenté avec pouvoir à Christian GUSTAVE)- David DUPONT

Délibération 2018-30 encaissement don

Monsieur le Maire indique qu'un don de 500€ pour le Tour du Canton de l'Estuaire.

Le Conseil accepte ce don de 500 euros et charge le Maire d'encaisser le don et de remercier Le donateur

Délibération 2018-31 avenants MSP.

Monsieur le Maire présente les avenants au marché de travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire : Lot 1 Ets BALOUT avenant 0€
Lot 2 AMCCavenant - 1565,41€ TTC
LOT 4 VIVANBOISavenant -1748,95€TTC
Lot 6 BMS 17 avenant +233,00€TTC
Lot 12 ATLANTIC ROUTE / SOPOTPavenant
10494,60€TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte ces avenants et charge le Maire de les signer ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

<u>Délibération 2018-32 augmentation de la nuitée de gites hors locations Gites de France.</u>

Le Conseil décide qu'à partir du 15 avril 2018 le tarif de la nuitée de location des gites hors location Gites de France sera de 40,00€/la nuitée.

Délibération 2018-33 Comptes Administratifs2017

Monsieur Laurent NIVARD ouvre la séance et donne lecture des chiffres du compte administratif 2017 qui fait apparaître :

En section de fonctionnement

En section d'investissement

Recettes	1 254 282,69 €		
Dépenses	656 134,16 €	Dépenses	514 728,22 €
Dont excédent	598 148,53 €	Recettes	656 134,16 €
Excédent à reporter sur 2018	516 524,50 €	Déficit	81 624,03 €

Le Compte Administratif 2017, est voté à l'unanimité des membres présents ainsi que le compte de gestion

Délibération 2018-34 affectations de résultats

Délibération 2018-35 vote des taxes 2018

Monsieur NIVARD rappelle au Conseil Municipal qu'avant le vote du budget primitif 2018, il est nécessaire de fixer les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux par rapport à l'année 2017 tout en sachant que l'état à revaloriser les taux de la taxe d'habitation, du foncier non bâti et du CFE.

Ces derniers sont donc fixés comme suit :

Taxes	Année 2017	Année 2018
D'habitation	13,87	13,87
Foncière (bâti)	14,11	14,11
Foncière (non bâti)	31,42	31,42
CFE	19,88	19,88

Budget 2018

Le Budget 2018 s'équilibre de la façon suivante : Dépenses & recettes investissement 878 054,03 € Dépenses & recettes fonctionnement 1 285 257,50 €

<u>Pour le budget annexe de la Régie des transports</u> scolaire 2018

Il s'équilibre de la façon suivante : Dépenses & recettes fonctionnement 28 915,45€

<u>Pour le budget annexe des Panneaux</u> <u>Photovoltaïques 2018</u>

Il s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses & recettes fonctionnement 24 089,47€ Dépenses & recettes investissement 17 120,97€

Pour le budget annexe du CCAS 2018

Il s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses & recettes fonctionnement 8 958,45€

Le Budget 2017 ainsi que ses budgets annexes, sont votés à l'unanimité des membres présents

Délibération 2018-36 Indemnité Cimetière

Le Maire propose au Conseil que Daniel CHAUBENIT continue à ouvrir et fermer le Cimetière, pour une indemnité de 755.22 € par an

Délibération 2018-37 Indemnités piégeage

Les piégeurs indemnisés seront Messieurs :

Daniel CHAUBENIT et Patrick CHEVOLLEAU pour une indemnité de 365.04 € par an

<u>Délibération 2018-38 Augmentation des Indemnités Gîtes</u>

L'indemnité Gîtes à compter du 1er Juin 2018 est de 242,88 € par mois.

Réunion du 02 mai 2018

Présents: 11

Absent excusé: Jean Marie BOSSIS

Locations 11 rue de la Croix

Délibération 2018-43 Location de la MSP

Le Conseil est informé que la Maison de Sante Pluridisciplinaire est terminée et qu'à compter du 1^{er} mai 2018, elle peut être loué aux professionnels de santé.

Madame BORLON Christiane loue le cabinet de kinésithérapie, pour un montant de 400€ + 50€ de charge (mensuel).

Madame Séverine PAUTRA loue le cabinet d'orthophonie, pur un montant de 200€ + 25€ de charge (mensuel).

Madame GERBAUD Jacqueline et Monsieur François MALGOUYRES louent le cabinet infirmiers, pour un montant de 110€ + 10€de charge (mensuel).

Monsieur le docteur Guillaume MAGNAN, pour un montant de 200€ + 25€ de charge (mensuel).

Après en avoir délibéré le Conseil décide de louer à compter du 1^{er} mai 2018 :

Le forfait de charges mensuelles sera réajusté en fin d'année en fonction des charges réelles.

Les preneurs rembourseront au bailleur leur quotepart des charges en fin d'année civile lorsque le bailleur aura connaissance du montant des taxes (ordures ménagères au prorata de la superficie totale louée)

Cimetière

Madame GARDEY présente des devis de réparation pour le Cimetière :

Réparation des piliers de la porte de Mirambeau du Cimetière 1865.29€ TTC

Réparation de l'ossuaire communal1293.16€ TTC Après en avoir délibéré, le Conseil accepte ces devis et charge l'adjoint de les signer et de commander les travaux

Garage

<u>Délibération 2018-44 Vente du garage sis au 21</u> rue de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil lors de sa réunion du 03 avril 2018 avait décidé de vendre le garage sis au 21 rue de la Mairie à Monsieur Ludovic MONGIS pour la somme de 100 000,00€ TTC. En concertation avec l'acheteur une esquisse devait

réalisée avec un bornage afin de redéfinir les limites de la parcelle de l'épicerie jouxtant celle du garage. Désormais le bien vendu est cadastré E 2017 B(numéro provisoire)-pour une superficie de 3379mètres carrés

Après en avoir délibéré le Conseil décide :

-de vendre l'immeuble sis au 21 rue de la Mairie ayant pour références cadastrales E 2017 B (numéro provisoire)- d'une superficie de 3379 mètres carrés pour un prix de 100 000,00€ à la SCI MONGIS GABARD sise 49C Rue des Jones 33390 EYRANS représentée par Monsieur MONGIS Ludovic

Subvention APIC

Délibération 2018-46 Subvention- APIC

Monsieur le maire présente une demande de subvention de l'APIC de Nieul le Virouil car 2 enfants de la commune fréquente le centre aéré.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents d'allouer une subvention de 200,00€ à l'APIC de Nieul le Virouil

Délibération 2018-47 Subvention-École

Monsieur le Maire présente le projet de classes de l'école primaire de Saint Bonnet sur Gironde à savoir un séjour au ski. Il s'avère que c'est un projet ayant un cout important et l'École demande si la municipalité peut participer exceptionnellement au financement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents décide de participer à hauteur de 3300,00€. De plus, le Conseil charge le Maire d'envoyer un courrier aux commune ou sont domiciliées les élèves afin de demander une participation de celles-ci à ce projet.

PLU

Le PLU actuel est projeté sur écran, afin de visualiser l'ensemble des zones.

Le Conseil décide de réfléchir

Questions diverses

Monsieur ANGIBAUD souhaite payer la ponne qui a été installée près de la pharmacie. Le Conseil refuse car c'est du mobilier urbain.

Mme GARDEY présente un devis de décoration lumineuses de NOEL pour un montant de 2941.20 € TTC le Conseil accepte ce devis et charge Mme GARDEY de passer commande.

Réunion du 08 juin 2018

Présents: 9

Absents excusés Sylviane BERJON - David

DUPONT (représenté avec un
pouvoir donné à Éric ANGIBAUD)Jean Marie BOSSIS

Employés communaux

Délibération 2018-50 paiement de visite médicale

Monsieur Michel BOURDERON a dû passer une visite médicale concernant la prolongation du congé de maladie ordinaire au-delà de 6 mois.

Le coût de cette visite est à la charge de la collectivité qui emploie l'agent. Le montant de la visite médicale de Monsieur Michel BOURDERON est de 112.08€

<u>Délibération 2018- 51 adhésion à la mission optionnelle de remplacement e t de renfort au CDG 17</u>

Le Maire indique que dans le cadre de ces prestations facultatives, le Centre de Gestion propose la mise à disposition de personnels (en contrat) telle que prévu à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires.

<u>Délibération 2018-52 Frais lors de la formation</u> Annie Grézil

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la formation pour le permis de conduire transport en commun de Mme Grésil débute le 18 juin jusqu'au 10 septembre 2018 inclus.

Les frais inhérents à cette formation seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n) 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le règlement général sur la protection des données n°2016/679

Vu la délibération 2018.25 du Comité Syndical de SOLURIS en date du 22 mars 2018

Décide:

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposées par SOLURIS

Bâtiments communaux

14 rue du Stade

Suite au nettoyage du logement 14 rue du Stade, Monsieur Patrick CHEVOLLEAU demande à ce que la vaisselle récupérée dans ce logement revienne à l'ACCA. Le Conseil n'y voit pas d'objection.

6A rue des Écoles

La Poste a demandé si la commune pouvait mettre à disposition un local chauffé pour 2 de ses agents pour la pose méridienne. La Poste propose de rembourser les frais d'eau et d'électricité, mais ne propose pas de loyer.

Après en avoir discuté le Conseil propose de demander à la poste 50,00€ de loyer ainsi que les coûts de consommation électrique. Le Maire est chargé d'en informer les services de la Poste.

14 Rue du Stade

Des devis sont présentés par Christian GUSTAVE pour l'isolation du logement ainsi que pour une mise aux normes électriques. Le Conseil souhaite un complément d'informations sur ces devis

<u>Délibération 2018 55 Tarifs locations gites de France</u>

pour les gîtes 93057 et 93056, à savoir :

- 280 Euros la semaine pour période mi- saison en 2019
- 360 Euros la semaine pour la période Haute saison en 2019

pour les gîtes 93054 et 93058, à savoir :

- 400 Euros la semaine pour la période Haute saison. en 2019
- 280 Euros la semaine pour période mi- saison en 2019

Chauffage urbain

Après la présentation de l'étude d'un chauffage urbain, le Conseil souhaite d'abord visiter un système déjà mis en place dans des conditions similaires avec une utilisation identique à Saint Georges D'Antignac

Extension MSP - Subventions

Délibération 2018-56 Agrandissement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et Création d'une Maison de Services au Public -demande de subvention au titre de la D.S.I.L-CONTRAT DE RURALITE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'agrandissement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire ainsi que de la création d'une Maison de Services au Public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- réaliser le projet de l'agrandissement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et la création d'une Maison de Services au Public
- accepter le coût prévisionnel d'un montant total de 232 823,00€ HT éligibles au titre du D.S.I.L-CONTRAT DE RURALITE
- charger Monsieur le Maire de solliciter l'aide de l'État au titre de la D.S.I.L. -CONTRAT DE RURALITE-
- sera inscrite au budget 2018

<u>Délibération 2018-57 Demande de Subvention au titre du Contrat de dynamisation et de cohésion territoriale 2017-2018</u>

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'agrandissement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire ainsi que de la création d'une Maison de Services au Public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- réaliser le projet de l'agrandissement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et la création d'une Maison de Services au Public
- accepter le coût prévisionnel d'un montant total de 232 823,00€ HT éligibles au titre du Contrat de dynamisation et de cohésion territoriale 2017-2018
- charger Monsieur le Maire de solliciter l'aide de la Région au titre du Contrat de dynamisation et de cohésion territoriale 2017-2018

<u>Délibération</u> 2018-59 Projet implantation d'Éoliennes

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal la motion proposée par les Maires de St Fort sur Gironde, St Dizant du Gua, St Thomas de Conac, Lorignac, Ste Ramée, St Sorlin de Conac, St Bonnet sur Gironde, Floirac, Saint Georges des Agouts, St Ciers du Taillon, Brie sous Mortagne qui est la suivante:

Nous, Maires signataires de la présente, réunis le 02 mai 2018 en la Maire de Saint Dizant du Gua, afin de prendre position sur le projet éolien d'EDF Énergies Nouvelles, impactant les marais de l'estuaire de la Gironde depuis Saint Bonnet sur Gironde jusqu'à Saint Fort sur Gironde,

Considérant ce projet présenté par EDF Énergies Nouvelles,

Considérant l'impact patrimonial, environnemental, visuel et sonore d'un tel projet,

- Décidons à l'unanimité de nous opposer à ce projet,
- Demandons à Monsieur le Préfet de Charente-Maritime de refuser l'autorisation d'implanter des éoliennes sur le territoire de nos Communes,
- Demandons audience à Monsieur le Préfet de Charente-Maritime pour exposer et faire valoir notre argumentaire.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ce projet de motion et en avoir délibéré décide à 8 votes pour, 1 vote contre et 1 vote nul

<u>Article 1</u> Approuve la motion des Maires de St Fort sur Gironde, St Dizant du Gua, St Thomas de Conac, Lorignac, Ste Ramée, St Sorlin de Conac, St Bonnet sur Gironde, Floirac, Saint Georges des Agouts, St Ciers du Taillon, Brie sous Mortagne qui se sont prononcés contre l'implantation d'éoliennes sur leur territoire.

<u>Article 2</u> S'oppose à tout projet éolien sur la Commune de SAINT BONNET SUR GIRONDE, notamment du projet éolien d'EDF Énergies Nouvelles.

Article 3 Demande à Monsieur le Préfet de Charente-Maritime, représentant de l'État, de ne pas donner l'autorisation d'implanter des éoliennes sur le territoire de la Commune de SAINT BONNET SUR GIRONDE

<u>Article 4</u> Confie, en tant que besoin toute délégation utile à Mr le Maire, pour la signature des pièces concernant cette opération.

Délibération 2018-60 Révision du PLU

Il devient nécessaire de faire évoluer le PLU dans le cadre d'un développement maitrisé des zones urbanisables de notre territoire rural pour :

- Mettre en compatibilité notre PLU avec la législation en vigueur.
- Préserver les espaces naturels et les paysages de notre territoire tout en permettant un développement de zones urbanisables maitrisées et en y intégrant le patrimoine bâti ancien à restaurer.

Le p'tit bonneatis

- Respecter un équilibre entre le développement de zones à urbaniser et la protection de l'activité agricole, la biodiversité, et les risques naturels.
- Prendre en compte le développement des activités économiques et touristiques de la Commune pour répondre aux exigences actuelles tout en préservant l'environnement.
- -+ Actualiser et compléter les différents documents graphiques, assainissement, carte des risques.....

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de se prononcer sur le lancement d'une procédure de révision générale du plan local

d'urbanisme sur le territoire de la commune.

Questions diverses

<u>Concours des villages fleuris</u>: Madame GARDEY demande au Conseil de prendre une décision pour le paillage des parterres de fleurs.

Le Jury départemental passera le 25 juin 2018.

Bornes incendies : Un contrôle est nécessaire

<u>MSP</u>: Monsieur Gustave est chargé de commander les extincteurs et plans d'évacuation pour la MSP

Réunion du 25 juin 2018

Présents: 12

Délibération 2018-61 Transports scolaires-cartes

Suite à la délibération de l'Assemblée Régionale qui à fixer le tarif des transports scolaires pour l'année 2018-2019 à 42€ par enfant, et après avoir entendu l'exposé, le conseil décide que :

1 – Les enfants domiciliés sur la commune de St Bonnet, le cout de la carte de transports scolaire pris en charge par la Commune de St Bonnet sera de 22,00€ il reste à la charge des parents 20,00€ par carte.

2-Les enfants non domiciliés sur la commune de St Bonnet, prenant le car de Saint Georges et le car de St Bonnet payeront (la différence avec le paiement du SIVU Transports de St Georges qui prend en charge 22,00 €) soit 20,00€ en règlement de la carte de transports.

3-Les enfants non domiciliés sur la commune de St Bonnet, ne prenant pas le car de St Georges payeront la totalité de la carte soit 42,00€ en règlement de la carte de transports

Réunion du 12 juillet 2018

Présents: 10

<u>Absents excusés</u>: Martine PREVAUD - Éric ANGIBAUD (représenté avec pouvoir donné à Christian GUSTAVE)

<u>Délibération 2018-62 Convention d'honoraires</u> avec Maître Philippe MOTTET

Monsieur le Maire rappelle que Maître MOTTET, avocat a été contacté pour la rédaction de nouveaux statuts du SIVU de St Georges qui intégreraient l'école primaire de St Bonnet sur Gironde.

Il convient de signer une convention d'honoraires entre Maitre Philippe MOTTET et la Commune de Saint Bonnet sur Gironde. Ces honoraires sont d'un montant TTC de 1890,00€ (mille huit cent quatre-vingt-dix euros).

<u>Délibération 2018-64 Augmentation du tarif du</u> repas de cantine

Prix du repas élève 2,15€ le repas Repas enseignant sera équivalant à

Repas enseignant sera équivalant à 2(deux) repas élève 4,30€ le repas

Bâtiments communaux

MSP

Monsieur GUSTAVE présente des devis pour des extincteurs, et plans d'évacuation ainsi que d'une vitrine d'affichage et un onduleur :

SICLI extincteurs 265,67€TTC

SICLI plan 210,25€TTC

CALIPAGE vitrine 339.00€HT

MB BOUTIQUE onduleur278,04€ TTC

Le Conseil accepte ces devis et charge l'adjoint de commander.

Parking Rue de la Croix.

Le projet de réaménagement de la rue de la Croix élaboré par le Syndicat de la Voirie est présenté au Conseil. Celui-ci demande que le stationnement longitudinal soit placé sur un même coté en prolongement de l'existant. Le Conseil choisit des trottoirs en béton désactivé d'un coloris en concordance avec ceux déjà réalisé à la MSP

Chauffage urbain

Délibération 2018-67 Chauffage Urbain

Monsieur le Maire présente une étude d'opportunité pour la mise en place d'une chaufferie bois avec un réseau de chaleur alimentant plusieurs bâtiments publics attenants .

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide :

1-La réalisation du projet d'une chaufferie bois avec un réseau de chaleur sur l'ensemble des bâtiments attenants (école, salle des fêtes, cantine, mairie, salles associatives, sanitaires écoles...)

2- Retient la Maison de l'Énergie en tant que conseil

Garderie - rentrée scolaire

Le Maire présente le Projet Éducatif réalisé par Valérie MERZERAUD au Conseil.

Un exemplaire sera envoyé par mail à chaque conseiller pour que chacun puisse l'étudier et donner son avis.

Devis SDEER

Christian GUSTAVE présente un devis du SDEER pour finaliser l'éclairage de l'église. Le Conseil accepte ce devis d'un coût total des travaux de 7304,12€ donc 3652,06 € sont à la charge de la commune. Le Conseil décide de rembourser ce montant en 2 annuités.

Questions diverses

Patrick CHEVOLLEAU propose d'acheter un Karcher thermique d'un montant de 893,10 HT Le Conseil est d'accord pour cet achat

Réunion du 03 août 2018

Présents: 8

<u>Absents excusés</u>: Héliette GARDEY (représentée avec pouvoir donné à Martine PREVAUD) Sylviane BERJON - David DUPONT Christiane SAPIN

<u>Délibération 2018-68 bail 11 rue de la Croix-cabinet infirmiers</u>

Monsieur le Maire présente la candidature de M. Clément FABRE, OSTEOPATHE, désireux d'intégrer notre M.S.P. Le loyer mensuel actuel est de 110,00€ et 20€ de charges mensuelles.

M. FABRE sera dans un premier temps deux jours par semaine, les vendredis et lundis.

M. FABRE devra s'acquitter d'un loyer égal aux 2/5 du montant du loyer actuel du dit cabinet et les Infirmiers d'un montant égal aux 3/5 du montant du loyer du dit cabinet.

La même règle sera appliquée pour la consommation d'électricité.

<u>Délibération 2018-69 acquisition d'une table d'ostéopathie</u>

Monsieur le Maire présente une proposition d'achat d'une table d'occasion d'ostéopathie d'un montant de 500,00€ TTC.

<u>Délibération 2018-70 location du 6B rue des</u> Écoles

Christian GUSTAVE donne lecture d'une demande de Madame Martine BONNEAU, ayant pour activité des soins énergétiques, pour la location d'un bureau au 6 Rue des Écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de louer le 6 D rue des Écoles sous réserve que les documents nécessaires à la location soient fournis :

À Mme Martine BONNEAU pour un loyer mensuel de 110,00€ (cent dix euros) avec une redevance électrique suivant le relevé de compteur à compter du 1^{er} septembre 2018.

Réunion du 07 septembre 2018

Présents: 9

Absents excusés: Patrick CHEVOLLEAU (a donné

pouvoir à Christian GUSTAVE) David DUPONT - Jean Marie BOSSIS

<u>Bâtiments communaux - locations-</u> travaux

Délibération 2018-71 extension de la maison de santé pluridisciplinaire et Création d'une Maison de Services au Public- approbation de l'Avant-Projet Détaillée et de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 31 janvier 2018 :

- la commune a engagé, en tant que maître d'ouvrage, le projet d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire et la création d'une maison de services au public pour un montant d'opération de 250.000€HT soit 300.000 €TTC
- un contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage a été confié à la SEMDAS pour un montant de 15.500 € HT.

Monsieur le Maire rappelle également que le Conseil Municipal par cette même délibération a attribué le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération à Jacques PUISSANT, architecte mandataire, pour un montant provisoire de 17.575,00 €HT (mission de base + EXE pour tous les lots), le coût des travaux estimé par le maître d'ouvrage étant de 185.000,00 € HT.

Considérant le dossier d'avant-projet détaillé (APD) transmis le 13 juillet 2016 par le maître d'œuvre, et son estimation du coût de travaux à 207.000,00 € HT, pour un bâtiment de 114 m² et 11 places de stationnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- D'approuver l'Avant-Projet Détaillé (APD) du maître d'œuvre pour un montant de travaux de 207.000,00 €HT,
- d'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre arrêtant le coût d'objectif des travaux à 207.000,00 € HT et portant la rémunération définitive à 19 665,00 €HT (mission de base + EXE totale),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que tous documents s'y rapportant.

MSP

Monsieur Christian GUSTAVE fait part au Conseil de la demande des professionnels de santé afin que la salle d'attente de la MSP soit plus agréable et accueillante. Monsieur GUSTAVE propose l'exposition gracieuse des toiles d'un peintre local.

Cimetière

Madame GARDEY présente un devis des Ets PERONNEAUD pour la réparation des portes du Cimetière. Le Conseil souhaite que d'autres devis soient demandés avant de prendre une décision.

Cantine-Mairie-MSP

Madame GARDEY présente un devis de Clean 17 pour le nettoyage des surfaces vitrées de la Mairie, de la Cantine, de la MSP partie commune, d'un montant de 330 ,00€ TTC, pour deux interventions.

<u>Indemnités des Comptables –</u> Trésorerie

Délibération 2018-73 Indemnités des comptables

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame FAGUET, Trésorier pour le paiement des indemnités des différents trésoriers au titre de l'année 2018 à savoir :

Le Conseil Municipal après avoir entendu les articles de loi et décrets décide à l'unanimité des membres présents :

- Pour Monsieur Marc MILLAN de ne pas accorder l'indemnité de conseil au titre de l'année 2018
- Pour Madame Astrid AUBERTIN d'accorder l'indemnité de conseil à 100% au prorata de la période effectuée à savoir du 01/02/2018 au 31/03/2018.
- Pour Madame Annie FAGUET d'accorder l'indemnité de conseil à 100% à compter du 01/04/2018.

École Primaire - ordinateurs

Monsieur GUSTAVE présente un devis pour l'achat de 2 ordinateurs pour l'école suite à la demande du personnel enseignant d'un montant de 944,81€ TTC. Le conseil accepte ce devis et charge Monsieur GUSTAVE de commander le matériel.

<u>Délibération 2018-74 pour visite médicale</u> <u>employé</u>

Madame VOLTIERE Sabine a dû passer une visite médicale concernant la prolongation du congé de maladie ordinaire au-delà de 6 mois.

Le coût de cette visite est à la charge de la collectivité qui emploie l'agent. Le montant de la visite médicale de Madame VOLTIERE est de 120,00€

<u>Délibération 2018-75 adhésion à APAS –</u> médecine du travail

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est obligatoire d'adhérer à un organisme relatif

le Conseil de la possibilité de la pose d'un conteneur métallique place de la salle des fêtes. Le Conseil municipal charge Monsieur GUSTAVE de constituer à la médecine du travail et propose d'adhérer à APAS qui propose :

Garderie

Monsieur le Maire indique que la garderie du mercredi ne fonctionnera pas tant qu'une personne ayant un BAFD ne sera pas recrutée.

Questions diverses

Suite à la demande du Club de Pétanque pour la mise à disposition d'un local Monsieur GUSTAVE informe

et déposer une déclaration préalable auprès des services de la CDCHS.

Réunion du 05 octobre 2018

Présents: 10

<u>Absents excusés</u>: Patrick FEDON - David DUPONT (représenté avec pouvoir à Éric ANGIBAUD) le maire à signer convention correspondante

Employés communaux

<u>Délibération 2018-78 Remboursement des visites</u> <u>médicales pour permis de conduire</u>

Les frais de consultation médicale pour le renouvellement et la validation des permis de conduire des Adjoints techniques seront pris en charge par la commune et que les Adjoints techniques seront remboursés et charge le Maire de prévoir ces sommes au Budget

<u>Délibération 2018-79 création et fermeture d'un</u> <u>poste d'adjoint technique et modification du</u> tableau des effectifs

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de créer un poste d'adjoint Technique Territorial correspondant à 13 heures hebdomadaires annualisées pour la conduite du car communal.

Remplacement d'un agent en maladie

Monsieur le Maire rappelle qu'un adjoint technique est en congés maladie depuis plus d'un an, et qu'il convient de le remplacer le temps de son absence.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

D'employer Monsieur Lionel GODIE en tant qu'adjoint technique à temps complet soit 35 heures hebdomadaires pour 6 mois à compter du 1^{er} Novembre.

<u>Délibération 2018-80 Chaufferie bois-analyse des offres pour le choix du Maitre Œuvre</u>

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a décidé la création d'une chaufferie collective bois ainsi qu'un la création d'un réseau de chaleur pour l'ensemble des bâtiments communaux attenants.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée le 11 septembre 2018 en procédure adaptée ouverte. La remise des candidatures était fixée le 02 octobre 2018

6 plis ont été déclarés recevables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide .

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une chaufferie collective bois et la création d'un réseau de chaleur pour plusieurs bâtiments communaux à CEBI ayant son siège social 14 rue Victor Hugo 79200 PARTHENAY
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, la signature du marché de marché de maîtrise d'œuvre pour un montant global maximum de 22 010 € HT;

Bâtiments communaux

Délibération 2018-81 location cabinet à Lisa CAMPAGNE

Le Conseil est informé que Madame Lisa CAMPAGNE Sage-Femme souhaite louer le cabinet disponible de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Après en avoir délibéré le Conseil décide de louer le cabinet disponible à compter du 1^{er} novembre 2018 à Lisa CAMPAGNE Sage-Femme pour un loyer mensuel de 200,00€ (deux cent euros) auquel sera rajouté un forfait de charges mensuelles de 25,00€ (vingt-cinq euros)

<u>Délibération 2018-82 annulation bail 14 rue des</u> Écoles

Christian GUSTAVE présente le courrier de Thomas CHAINTRIER, qui informe le conseil qu'il quitte le logement du 14 rue des Écoles au 31 octobre 2018 *MSP*

Monsieur GUSTAVE propose 2 devis pour la pose de façades aux meubles des éviers dans les différents cabinets de la MSP

BSM171584.00€HT

Ets COTTET1842,00€HT

Le conseil retient le devis de BSM17 pour un montant de 1584,00€HT et charge Monsieur GUSTAVE de commander les travaux.

Pour le cabinet de la Sage-Femme :

Comme pour les autres professionnels de santé, les meubles seront fournis par la commune. Monsieur GUSTAVE présente un devis de Calipage pour un montant de 1502,00 HT

3 Lotissement les Loges

Monsieur GUSTAVE informe le Conseil que le Chauffe-eau est HS au 3Lotissement Les Loges et qu'il conviendrait de le changer, il présente un devis pour un chauffe-eau de 300,00litres. Le Conseil souhaite qu'un autre devis soit demandé pour un chauffe-eau de 200 litres.

Informations sur la création de la MAM

Madame Christiane SAPIN, assistée de Mesdames Chantal NOBLE et Mélanie RODRIGUES, présentent le projet de la MAM, Maison Assistante Maternelle

Le Conseil valide ce projet, et charge le Maire de faire une attestation stipulant que la commune consent à louer le 6 rue de la Forge à Mesdames SAPIN, NOBLE, RODRIGUEZ porteuses du projet.

<u>Statuts et Participations financières au</u> <u>SIVOS (regroupement scolaire)</u>

Laurent NIVARD présente le tableau de financement du SIVOS avec différentes clés de répartition. Le Conseil opte pour une clé de répartition à 30% pour la commune de St Bonnet

Questions diverses

Telethon

Le téléthon sera organisé les 7 et 8 décembre à St Bonnet.

Le 07 décembre avec les enfants de l'école.

Le 8 décembre en partenariat avec le Jardin des Loges.

Christian GUSTAVE demande une participation de la commune à hauteur de 150,00€ pour financer Traction Animale (transports sapins de noël avec attelage à chevaux)

<u>Bacs de regroupement pour Ordures</u> ménagères et tri sélectif

Laurent NIVARD informe le Conseil que désormais le porte à porte va se terminer sur la le territoire de la CDCHS, et indique qu'il est nécessaire de créer des espaces pour y installer des bacs de regroupement des OM et tri. Ces plates formes et murets sont en cours de réalisation par les agents municipaux.

Retraite de Didier PERDRIAUD

Christian GUSTAVE informe que la date du 20 octobre à 18h30 a été retenue pour le départ à la retraite de Didier PERDRIAUD, que la population sera conviée ainsi que ses collègues les équipes enseignantes, sa famille, les maires du SIVU.

Muriel MARCHAND indique que les parterres de fleurs masquent la visibilité des véhicules arrêtés au stop de la rue de la gare et de la route de Pleine Selve.

Il est nécessaire d'adapter le fleurissement à son environnement

Réunion du 24 octobre 2018

Présents: 9

<u>Absents excusés : Martine PREVAUD - Patrick CHEVOLLEAU (représenté avec pouvoir à Christian GUSTAVE)- Jean Marie BOSSIS</u>

Employés communaux

<u>Délibération 2018-83 création d'un poste</u> d'adjoint Technique Territorial

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de créer un poste d'adjoint Technique Territorial correspondant à 3 heures hebdomadaires pour le ménage des bâtiments communaux. Une publication doit être faite auprès du Centre de Gestion. Le Maire propose d'embaucher Madame Dorothée BOURGEOIS à compter du 01 mars 2019 en tant qu'Adjoint Technique Territorial.

<u>Délibération 2018-84 annulation du poste de Garde Champêtre</u>

Le Maire rappelle au Conseil que Le Garde Champêtre a pris sa retraite au 01 octobre 2018 et que par conséquent, il convient d'annuler le poste de Garde Champêtre

Adjoint Administratif territorial	Adjoint Administratif territorial Principal de 2 ^{ème} classe	
		100%
Adjoint Administratif territorial principal de 2 ^{eme} classe	Adjoint Administratif territorial Principal de 1 ^{ère} classe	100%
FILIERE TECHNIQUE		
Adjoint Technique territorial	Adjoint Technique territorial Principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint Technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique territorial Principal de 1 ^{ère} classe	100%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le tableau des effectifs et les ratios

Création commission santé

Monsieur le Maire propose, sous l'impulsion de Mme Annie Paule CHAILLOU (notre médecin retraité) de créer une commission santé avec les professionnels de santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide que cette commission sera composée de Laurent NIVARD, Eliette GARDEY, Christian GUSTAVE, Christiane SAPIN, Sylviane BERJON membres du Conseil Municipal qui accepte de participer à cette commission ainsi que les professionnels de santé en activité et retraité sur la commune de Saint Bonnet sur Gironde.

Bâtiments communaux

Christian GUSTAVE présente un devis pour un chauffe-eau de 200litres pour le logement sis au 3 Lotissement les Loges pour un montant de 615,82€TTC

Le Conseil charge l'adjoint de commander les travaux.

Monsieur GUSTAVE présente un projet d'implantation de plaques professionnelles pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Le Conseil souhaite qu'un devis soit établit

Questions diverses

Le Maire précise au Conseil qu'il est nécessaire d'acheter un ordinateur portable, deux devis sont présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil retient le devis de MB BOUTIQUE pour un montant de 1075,08€TT et charge le Maire de commander l'ordinateur.

Monsieur Jean GIRAUD, présent à la séance informe le Conseil de son désir de vendre les parcelles E 603 et E604 situées au lieu-dit Les Loges.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GIRAUD, le Conseil charge le Maire de faire une proposition financière à Monsieur GIRAUD pour une éventuelle acquisition des dites parcelles

Réunion du 27 novembre 2018

Présents: 11

<u>Absent excusé : Jean Marie BOSSIS (donne procuration à Christian GUSTAVE)</u>

Employés communaux

Délibération 2018- 92 Employés communaux

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est nécessaire d'annuler les délibérations N°2018-85 concernant la création d'un poste d'adjoint technique territorial à 28h/semaine et 2018-86 concernant le tableau des effectifs, en effet.

Monsieur Thierry FRUNAUD avait demandé un temps partiel sur son poste et non une réduction d'horaire de son temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- -d'annuler la délibération 2018-85
- Que Monsieur Thierry FRUNAUD pourra effectuer un temps partiel à 80% /semaine sur son poste de 35 heures
- qu'il sera titularisé au 02 janvier 2019.

De modifier le tableau des effectifs en ce sens :

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes Pourvus	A compter Du :
SECTEUR ADMINISTRATIF	•		•	•	
Secrétaire de Mairie	A	31,50/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint administratif territorial principal 1ère class	e C	25/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint administratif territorial	C	20/35 ^{ème}	1	1	
SECTEUR TECHNIQUE	•		•	•	
Adjoint technique territorial principal de 2ème class	se C	22/35 ^{ème}	1	1	
Adjoint technique territorial	C	22/35 ^{ème}	2	2	
Adjoint technique territorial	C	3/35 ^{ème}	1	1	01/03/2019
Adjoint technique territorial	C	13/35 ^{ème}	1	1	01/01/2019
Adjoint technique territorial	C	35/35 ^{ème}	3	3	
TOTAL	GENERAL		11	11	
Contrat d'apprentissage aménagé 0		•			•
CAE 1					

FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint Administratif territorial	Adjoint Administratif territorial Principal de 2 ^{ème} classe	1000/	
	2 classe	100%	
Adjoint Administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif territorial Principal de 1 ^{ère} classe	100%	
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint Technique territorial	Adjoint Technique territorial Principal de 2 ^{ème} classe	100%	
Adjoint Technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint Technique territorial Principal de 1 ^{ère}	100%	

Charge le maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Sécurité des agents

Monsieur le Maire indique au Conseil que les employés communaux effectuent de nombres taches et que parfois celles-ci sont dangereuses, pas suffisamment sécurisées par manque de matériels ou insuffisance de formations des agents, entre autre l'élagage des arbres.

Le Conseil demande à ce que des devis soient demandés à des professionnels de l'élagage

<u>Échange terrain et bornage- Maison</u> OSSARD

Monsieur le Maire lit le courrier de Monsieur Cherfan Georges, acquéreur de la Maison OSSARD à côté de la place de la Salle des Fêtes.

Monsieur Cherfan demande si un échange de terrain pourrait être fait avec la commune pour unifier son foncier.

Après en avoir discuté, le Conseil fait deux propositions :

Propositions primaires:

Échanger la bande de terrain entre les WC public et la murette en moellons à partir de la rue des Écoles, et rétrocéder la même surface en prolongement de votre future parcelle à aller vers le terrain de boules. Les frais de notaire étant répartis entre le vendeur et l'acquéreur.

Les frais de bornage étant à la charge du vendeur.

Propositions secondaires

Suite à votre demande, la commune vous propose l'acquisition la partie restante jusqu'au terrain de boules (10€ le mètre carré).

Pour cette partie-là, les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Les frais de bornage seront à la charge du vendeur.

Le Maire est chargé de présenter ces deux propositions à Monsieur Cherfan afin qu'il choisisse.

Délibération 2018-93Admission en non-valeur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales Vu la présentation de demande en non-valeur d'un montant de 5 214,92 €(cinq mille deux cent quatorze euros et quatre-vingt-douze centimes) déposée par Madame Annie FAGUET. Trésorier-Receveur

municipal de Saint Bonnet sur Gironde.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame le Trésorier-Receveur municipal dans les délais réglementaires,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes N° 175, 208, 235, 271, 321, 373 sur l'exercice 2017 et N° 33 sur l'exercice 2018 pour un montant total de 5 214,92 €(cinq mille deux cent quatorze euros et quatre-vingt-douze centimes)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

11 voix POUR aucune voix CONTRE et aucune ABSTENTION

-décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes N° 175, 208, 235, 271, 321, 373 sur l'exercice 2017 et N° 33 sur l'exercice 2018 pour un montant total de 5 214,92 €(cinq mille deux cent quatorze euros et quatre-vingt-douze centimes)

Précise que les crédits nécessaires à l'admission seront inscrits au budget compte 6541

<u>Demande d'emplacement Food Truck</u>

Monsieur Christophe BARIBAUD demande l'autorisation d'installer son Food Truck dans la commune.

Le Conseil avant de se prononcer souhaite avoir plus d'informations et charge Monsieur le Maire de se renseigner sur les jours et horaires où Monsieur BARIBAUD installerait son camion, s'il a besoin d'électricité, et la dimension du véhicule.

Questions diverses

SDEER

Un devis est présenté pour l'installation de prises pour les illuminations de noël d'un montant de 455,35€ le Conseil charge le Maire de signer le devis, et le paiement s'effectuera en une seule fois. Monsieur le Maire indique le cout des travaux de renforcement HTA-BT du réseau de la Pressade et la Gallée pour un montant de 13 671,38€ TTC. Ces travaux sont entièrement pris en charge par le Syndicat d'Électrification

Remerciements

Monsieur le Maire fait part au Conseil des remerciements de Madame Beatrice JOUBERT concernant la subvention allouée par la commune aux Cannes Majors

Collecte des ordures ménagères et tris sélectifs

La Communauté de Communes a souhaité installer des bacs de regroupement en ordures ménagères couvercle vert et sélectifs couvercle jaune. Dans le cadre de l'optimisation et la mise en sécurité des circuits de collecte, la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge demande aux habitants de déposer leurs sacs d'ordures ménagères dans le bac à couvercle vert et leurs sacs jaunes dans le bac à couvercle jaune les plus proches de chez eux. À compter du 17 décembre 2018, les sacs et les bacs privés ne seront plus ramassés en porte à porte. La collecte s'effectuera en bacs de regroupement.

Monsieur le Maire indique qu'il faut informer la population. Le Conseil estime qu'une distribution postale est nécessaire et charge Monsieur GUSTAVE de négocier avec les services de la Poste le cout de cette distribution.

Le Conseil décide que les vœux de la municipalité se dérouleront le samedi 05 janvier 2019 à partir de 18 heures

Pour réduire nos déchets COMPOSTONS!

En 2017, chaque habitant de Haute-Saintonge a jeté :



dont 50 kg de déchets biodégradables. Traités, ils coûtent 75€ /tonne et bientöt 123€/tonne.





Informations Communales

Permanences maire et adjoints

Laurent NIVARD, Maire 05.46.70.9372 ou 06.63.03.83.04 sur rendez-vous

Eliette GARDEY, 1^{er} Adjoint 06.83.01.93.52 Permanence sur rendez-vous

Christian GUSTAVE, 2^{ème} Adjoint 06.87.54.27.25
Permanence sur rendez-vous

Patrick CHEVOLLEAU, 3^{ème} Adjoint 06.07.52.03.82
Permanence sur rendez-vous

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h15 à 12h30	13h30 à 17H15
MARDI	Fermé au public	13h30 à 17H15
MERCREDI	9h15 à 12h30	13h30 à 17H15
JEUDI	9h15 à 12h30	Fermé au public
VENDREDI	9h15 à 12h30	13h30 à 17H15

Pour les dossiers d'aide sociale, d'urbanisme et cimetière venir uniquement l'après midi

Depuis plusieurs mois, nous vous informons par mails des événements se déroulant sur la commune.

Pour celles et ceux qui ne reçoivent pas ces informations, il n'est pas trop tard.

Remplissez l'imprimé à signer (disponible à la mairie), et ramenez-le au secrétariat, pour communiquer votre adresse mail.

Sacs Jaunes -Tri sélectif

Les sacs jaunes pour le tri sélectif sont distribués gratuitement

auprès de Annie GREZIL à L'Agence Postale Communale de Saint Bonnet sur Gironde

Nous demandons aux nouveaux arrivants de bien vouloir se faire connaître au secrétariat de Mairie. Nous avons besoin de vos coordonnées administratives surtout lorsqu'il y a des enfants, pour les prévisions d'effectifs scolaires, mais aussi pour le recensement militaire, l'inscription sur les listes électorales, etc.

Merci de votre compréhension.

Location de salles communales

Vous devez vous adresser au secrétariat de Mairie. Les modalités du contrat de location et les tarifs vous seront communiqués lors de votre réservation. <u>la réservation ne sera effective que lorsque la caution sera déposée au Secrétariat de Mairie.</u>

Des chèques de paiement ainsi que l'attestation de votre assurance responsabilité civile devront être fournis. Des états des lieux d'entrée et de sortie seront effectués avec Madame Éliette GARDEY.

Nous rappelons aux utilisateurs que les salles doivent être laissées propres (balayées, carrelages lavés), les équipements nettoyés (gazinière, chambres froides, WC, tables, chaises....).

Sapins de Noel

La Municipalité remercie les Pépinières BUGNON qui offrent généreusement chaque année le grand sapin monté sur la place de la Salle des Fêtes

* Les résultats des analyses d'eau sont affichés en Mairie

MAIRIE
1 Rue de la Mairie
17150 ST BONNET SUR GIRONDE

Tel: **05.46.86.01.59** Fax: **05.46.04.01.12** www.saintbonnetsurgironde.com

Etat Civil

Bienvenue aux Bébés

BALLET Jeanne née le 17/07/2018 à Blaye

PERDRIAUD Ily, sylvie, Annick née le 03/08/2018 à Saintes

BERTINEAU ROUDIER Enola, Lilou née le 24/08/2018 à Saintes

MARCHAND Lucas, Théo né 26/09/2018 à Blaye

MARCHAND Elise, Rachel née le 14/11/2018 à Blaye

Toutes nos félicitations aux heureux parents

Ils se sont unis

Aucun mariage officié à Saint Bonnet Sur Gironde en 2018 avant la parution de ce bulletin

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux

Ils nous ont quittés

- le 02/01/2018 , BANAISSA Guillaume
- le 03/01/2018 , BONNEAU Alice née DEBORDE
- le 04/01/2018 , JOLET Edith née TERRIGEOL
- le 13/01/2018 , LURTON Pierre-Philippe
- le 17/01/2018 , **RICHER Marc**
- le 03/02/2018 , GRANCHERE Noël
- le 19/02/2018 , TOURTELOT Paule née TONNELLIER
- le 05/03/2018 , **BETOUIGT Jacques**
- le 09/03/2018 , TARDY Marie née FRUNEAU
- le 10/03/2018 , VANLERBERGHE Valérie née BERTHELOT
- le 15/04/2018 , BROQUAIRE Jacques
- le 17/05/2018 , BOUREL Marie née RAMILLARD
- le 20/05/2018 , BOULINAUD Paulette
- le 27/05/2018 , POGUT Claudia née RAFFENAUD
- le 08/06/2018 , DULEAU Thérèse née DARIAU
- le 16/06/2018 , LAVAUD Jacky
- le 18/07/2018 , CHAMPRENAUT Jacques
- le 06/10/2018 , ANTRAS Marcelle née JOYEUX
- le 23/10/2018 , **GROLLIER Louis**
- le 25/10/2018 , GIRESSE Jean-Pierre
- le 23/11/2018 , BROYNE Odette née ETOURNEAU
- le 23/11/2018 , ROUSSEAU Marie née MULLER
- le 05/12/2018 , GRUEL Gisèle
- le 07/12/2018 , **OZANNE Aline née GRASSY**
- le 12/12/2018 , **DERET Pierre**
- le 14/12/2018 , SAUZE Gilberte née MAURET

INFOS

Obsèques religieuses,

appeler en premier Le secrétariat de la Paroisse Tel 05.46.49.61.63

Puis si besoin, les personnes relais

M & Mme GIRAUD Jean 05.46.86.04.61 M. BOSSIS Raymond 05.46.86.02.19

M. ROUGÉ Claude 05.46.86.04.53

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles et aux amis des défunts

Maison de Santé Pluridisciplinaire

Ostéopathe

L'ostéopathe est un professionnel formé en cinq ans, capable de proposer en toute sécurité des soins à tous les publics, du nourrisson au senior.

L'ostéopathie, dans sa philosophie, ne soigne pas, elle accompagne et aide le corps à s'autoréguler. Elle prend tout son sens dans une approche préventive, en aidant les patients à préserver toutes leurs facultés d'auto-défense et d'adaptation.

L'ostéopathe peut agir directement, ou être complémentaire du médecin, du chirurgien ou du kinésithérapeute.

La particularité de l'ostéopathe est d'avoir une approche globale du corps, afin d'identifier la ou les cause(s) de vos symptômes (douleurs, migraines, troubles digestifs, nerveux, circulatoires, ORL....). Il agira manuellement par des techniques adaptées, en vue de retrouver la mobilité et l'élasticité des tissus,

et ainsi améliorer votre état de santé. En dehors des troubles du quotidien, les situations nécessitant l'intervention d'un ostéopathe sont nombreuses.



Il peut intervenir plus spécifiquement lors d'une grossesse si la future maman est sujette à des douleurs (lombaires, dorsales, sciatiques...), des troubles digestifs, des troubles circulatoires, mais aide également les enfants. Qu'il s'agisse de traumatismes liés à la naissance, ou à l'apprentissage de la marche, l'ostéopathie peut favoriser de bonnes conditions de croissance.

Elle peut également aider les personnes âgées à maintenir et conserver leur autonomie.

Sage-femme

Le métier de sage-femme est traditionnellement rattaché à l'image du professionnel qui accompagne la femme lors de la grossesse, de l'accouchement, et du suivi du nouveau-né. Elle pratique aussi la rééducation périnéale, après un accouchement ou à toute autre période. Or depuis 2009 leurs compétences ont été élargies afin de permettre un meilleur accès aux soins. La



sage-femme peut donc également réaliser le suivi gynécologique de prévention, faire les frottis et le suivi de la contraception (choix de la pilule, pose de dispositifs intra-utérins et implants...). En conséquence les femmes de tous âges en bonne santé peuvent être amenées à la consulter aux différentes étapes de leur vie.

Orthophoniste

L'orthophoniste prévient, évalue et prend en charge les troubles du langage, de la parole et de la prononciation, qu'ils se manifestent à l'oral ou à



l'écrit (dyslexie, dysphasie, bégaiement, zozotement) ainsi que les troubles qui y sont associés.

Il peut également agir en cas de difficultés de graphisme (dysgraphie) et de raisonnement logicomathématique (dyscalculie). Au-delà des troubles du langage oral et écrit, l'orthophoniste rééduque les troubles neurologiques d'origine vasculaire, tumorale ou post-traumatique (AVC), les troubles du spectre autistique, les personnes atteintes de maladies génétiques ou neurodégénératives (Alzheimer, SLA, SEP etc.).

Chez l'adulte, leur champ de compétences est donc assez vaste (déglutition/dysphagie, voix, articulation, communication, fonctions exécutives et autres fonctions cognitives)

L'orthophoniste intervient sur prescription médicale et peut être amené à travailler en collaboration avec d'autres professionnels (médecin généraliste ou spécialiste, ORL, pédiatre, dentiste, neurologue, podologue, kinésithérapeute etc.)

Employés communaux



1978 2018

...40 années, c'est le temps qu'a passé Didier PERDRIAUD à conduire le bus de la commune pour transporter les enfants des écoles. Après ces années passées au sein de notre commune comme chauffeur et Garde Champêtre, le temps est venu pour lui de profiter de sa compagne Aline, de ses enfants, et petits-enfants.

Le conseil municipal et les habitants lui renouvellent une longue et agréable retraite.

Le remplacement de Didier comme chauffeur du bus est assuré par Annie GREZIL notre guichetière de l'Agence Postale Communale. Nous sommes heureux de pérenniser la qualité du service. Bonne suite à Annie.

Nous avons recruté temporairement Lionel GODIE pour pallier les absences maladies de Michel BOURDERON et Thierry FRUNAUD, nous leurs souhaitons à tous les deux un prompt rétablissement, dans l'attente plus ou moins longue de les voir réintégrer l'équipe.





Evènements notables 2018

Tour du Canton de l'Estuaire 2018

Le 24 mars ST BONNET accueillait l'arrivée de la lère étape du TOUR CYCLISTE du CANTON de L'ESTUAIRE ancien TOUR du CANTON de ST CIERS . Après de nombreuses réunions et de nombreuses heures d'échange avec l'organisateur nous avons réussis à mettre cet événement sportif sur pied.

Ce 24 mars, 107 coureurs partaient de CARTELEGUE et après 147 km franchissaient la ligne d'arrivée Rue de la Mairie. Avant cette arrivée la course passa 4 fois sur la ligne en empruntant un circuit de 9 km tracé sur la commune pour créer une heure d'un beau spectacle cycliste. La victoire revint à un coureur Belge Julien VAN DER DRANDE qui remporta le classement général final.

Une foule importante était présente, de nombreux élus voisins nous ont honorés de leur présence et la météo plutôt pluvieuse durant ce début d'après midi nous a épargné. Tous les ingrédients étaient réunis pour réaliser une belle fête populaire. A l'issue de l'arrivée, les différents maillots ont été remis par les élus et les trophées ont été distribués par des acteurs sportifs de notre commune (Mesdames M. LACOMBE, S. GILLES, M. JOUBERT, Messieurs S. BONNEAU qui représentait son papa, Y. BERJON, BOSSIS, C. GUSTAVE).

Le tirage de la tombola, un vélo électrique gagné par Madame CHEVREUX de St Ciers Sur Gironde, a été effectué par Jacques BOSSIS ancien porteur du maillot jaune. A l'issue de la cérémonie protocolaire, nous avons offert le pot de l'amitié dans la salle des fêtes.

La municipalité remercie Mesdames et Messieurs PRULEAU, MARCHAND, BOSSIS de nous avoir offert généreusement et sans modération, Pineau et Cognac, pour satisfaire les très nombreux présents, qui eux ont consommé avec modération.

Grâce aux aides financières du Canton, de la Communauté de Commune, du Département;

grâce aux bénéfices de la buvette animée par l' ACCA, grâce au CLUB de DANCE de ST BONNET, grâce au bénéfice de la tombola, grâce au geste commerciale du vélociste, (fournisseur du vélo) le coût de cette manifestation est de 727€ à la charge de la Commune.

Merci à tous pour votre participation!

C. Gustave



Médaille d'argent au championnat de France des olympiades des métiers qui a eu lieu à Caen du 29 novembre au 1^{er} décembre 2018.

Bravo à Thomas pour sa médaille d'argent catégorie « Réfrigération technique ».





Marie JOUBERT

Classements	Catégories	Niveau
Championne de France	Majorette solo junior canne major	Championnat de France
Vice - championne de France	Majorette duo senior bâton	Championnat de France
Médaille de bronze	Trad mace sen solo	Championnat d'Europe
Médaille d'or	Trace mace sen duo	Championnat d'Europe

Félicitations aux nouveaux diplômés

Liste proposé par les diplômés eux-mêmes :

CHAUBENIT Marine : BEP Gestion Administrative FEDON Arnaud : BTS Maintenance industrielle

JOUBERT Marie: Brevet des Collèges

JOUBERT Thomas: BTS technicien du froid et du conditionnement d'air

PERDRIAUD Emeline: BTS Assistante de gestion PME-PMI

Témoignage 1914 - 18

Bonjour monsieur GUILLARD,

11 NOVEMBRE 1918 - 11 NOVEMBRE 2018

Ce centième anniversaire de l'armistice m'a donné l'idée de vous faire faire connaissance avec Monsieur André GUILLARD habitant de ST BONNET. Bien sur ce témoignage ne doit en aucun cas occulter les nombreux jeunes BONEATIS qui ont combattu et même perdu la vie au cours de ce conflit.



Ce monsieur était né en 1895 et appelé sous les drapeaux en 1914 au 118ème régiment d'infanterie. Il part au front au FORT de VAUX, au CHEMIN des DAMES et au FORT de DOUAUMON ou il est gazé, puis commotionné lors d'une attaque ou il est le seul survivant. Après quelques repos, il est envoyé à VERDUN ou il porte le matricule 91 568.

Le 29 Septembre 1918, il est de nouveau blessé par un éclat d'obus à la jambe lors d'une offensive ou sa compagnie sera décimée. Il sera récupéré par une automitrailleuse qui traversait le champs de bataille.

Durant cette opération de sauvetage il démonta et protégea amoureusement la pièce principale de son arme pour ne pas que l'ennemi puisse s'en saisir dira t'il à son supérieur. Décoré à plusieurs occasions il fut le 24 Septembre 1978 décoré de la Légion D'HONNEUR.

Cette décoration lui fut remise à ST BONNET par le Général Emmanuel CAZES, lui aussi habitant de notre Commune. Petite anecdote en clin d'œil à cette époque : quand il repartait au casernement après les permissions, il prenait le train après avoir validé son titre de transport à ST BONNET direction MIRAMBEAU, il s'arrêtait à FERRAT, revenait à pied chez lui, et quelques jours supplémentaires passés, il repartait de FERRAT pour poursuivre son trajet. Arrivé à destination il répondait à ses supérieurs pour justifier son retard : « *Vous savez à la campagne les trains ne vont pas vite »*.

Témoignage recueilli auprès Monsieur Claude ROUGE son petit fils

Christian GUSTAVE 2^{ème} adjoint au maire de Saint Bonnet Sur Gironde

Des nouvelles des écoliers de St Bonnet s/Gironde

En 2018, l'école comptait 73 élèves répartis sur 3 classes à double niveau.

- L'école a organisé son traditionnel **loto**, dont les bénéfices permettent de financer les sorties scolaires et spectacles proposés aux élèves tout au long de l'année. Nous remercions les familles pour leur présence et comptons de nouveau sur vous tous le 8 février 2019.
- Le début d'année a été placé sous le thème du cirque.

En janvier, tous les élèves ont assisté à une représentation du cirque GRUSS à Bordeaux. Ils ont été

éblouis par les différents numéros présentés et cela les a motivés pour préparer le spectacle de fin d'année.

200

Ils ont passé plusieurs mois à répéter mais aussi à confectionner des affiches, des décors, des accessoires et même l'invitation au spectacle.

<u>Fin juin</u>, les écoliers de St Bonnet se sont transformés en véritables artistes : jongleurs, clowns, funambules et

acrobates étaient au rendezvous pour présenter un magnifique spectacle aux familles.











A la rentrée 2018, l'école ne désemplit pas. Nous comptons 76 élèves.

• L'équipe enseignante reste toujours motivée et pleine de ressources : elle a proposé aux familles et aux communes du SIVU le projet d'un séjour à la montagne pour tous les élèves, du CP au CM2.

Malgré notre grande motivation et celle des enfants, cet important projet ne peut se concrétiser qu'avec le soutien financier de tous : les communes, les familles, la coopérative scolaire mais vous aussi ! Si vous souhaitez apporter votre soutien, les dons sont les bienvenus.

Les enfants de l'école ont fabriqué des boîtes que vous trouverez chez les commerçants de votre village pour récolter des fonds.

L'organisation d'<u>un voyage de 5 jours</u> est une première pour l'école. C'est une expérience extraordinaire pour les 78 élèves qui se préparent déjà à partir.

vont pour la plupart découvrir des activités nouvelles comme le ski, le patinage, la

randonnée en raquettes, mais aussi un paysage montagnard très différent de leur milieu habituel. Le séjour se déroulera en mars 2019 et ils ne manqueront pas de vous donner des nouvelles!

• En attendant ce voyage, les écoliers de St Bonnet restent toujours aussi sportifs grâce aux différentes activités proposées par leurs enseignantes.

Cette année encore, au printemps, les élèves de CM1/CM2 ont découvert la pratique de **la voile** lors d'un stage de 4 journées à Port Maubert. Ils ont appris les rudiments de la navigation sur des petits bateaux.

Et pour la 2^{ème} année, les élèves ont participé **au Téléthon** le vendredi 8 décembre après-midi, en partenariat avec la commune de St Bonnet. Ils ont réalisé **un cross** au stade, encouragés par quelques

la commune de St Bonnet. Ils ont réalisé **un cross** au stade, encourages par quelques parents.

Courir pour aider les autres est une bonne motivation pour les élèves, soutenus financièrement par leurs « parrains ».

• Et pour fêter Noël, cette année les élèves assisteront à une séance de cinéma « Le Grinch », offerte par l'école avec un livre pour chacun.

D'autres activités et manifestations sont prévues pour 2019 alors ne manquez pas de vous renseigner ou de consulter le panneau d'affichage de l'école.

Meilleurs vœux pour l'année 2019 !!!



Coin des Associations

Certaines associations n'ont pas donné suite à la demande d'article qui leur a été faite en novembre 2018, nous ne sommes pas responsables du manque d'information de ces dernières!!

Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié a 75 adhérents. Comme chaque année, il y aura une marche le matin au mois de mars avec repas qui sera suivi de la réunion mensuelle.

En août une sortie avec repas.

En septembre, une marche suivie d'un repas. Trois lotos sont prévus à St Hilaire, notre repas dansant de fin d'année le 01 décembre 2019.

Chaque 4^{ème} lundi du mois, belote au Marché Vert ou loto avec un goûter. Le 2^{ème} jeudi du mois belote au Marché Vert. Et 3^{ème} mois du trimestre, le jeudi concours de belote. Nous remercions la municipalité pour le prêt des salles.

Nous espérons que cette nouvelle année nous amènera de nouveaux adhérents et nous remercions tous ceux qui viennent régulièrement.

Lucette RIGOLOT Présidente

Joyeux Noël et Bonne Année 2019 à tous !

Les Pêcheurs au Carrelet

gironde.fr

Les pêcheurs au carrelet souhaitent une très bonne année 2019 aux fidèles lecteurs du « Petit Bonnéatis ».

Notre association qui regroupe les pêcheurs au carrelet des deux rives de l'estuaire est établie depuis 1990 à la Mairie de Saint Bonnet qui nous accueille régulièrement pour nos assemblées générales.

L'année 2018 a vu la reconnaissance des carrelets comme éléments du patrimoine Charentais-Maritime. Après concertation avec les associations, le Département à mis en place une « charte carrelets » par laquelle il s'engage pour la

protection, la sauvegarde et la valorisation de ce patrimoine. Cette pratique de pêche, avec un filet à maille carrée, antérieure au XVIIIe siècle se trouve ainsi mieux protégée.

Pour nous contacter:

Association des Pêcheurs au Carrelet de l'Estuaire de la Gironde

Tel: 06.12.58.56.06 carrelets-estuaire-gironde@laposte.net www.association-pecheurs-carrelet-estuaire-

Le Président de l'A.P.C.E.G. Serge Carrère

Gymnastique Volontaire

Le nouveau bureau de L'ASSOCIATION a été heureux de reprendre les activités avec Sonia au début du mois de Septembre 2018.

Rappel des horaires et coût des adhésions :

Mardi de 9h 30 à 10h 30 pour les seniors. Montant de l'adhésion : 75€

Mercredi de 19h 15 à 20h 15 pour les adultes et les adolescents. Montant de l'adhésion : 90€

Le groupe des seniors est constitué d'une vingtaine d'adhérentes fidèles, toujours de bonne humeur et toujours aussi assidues.

VENEZ REJOINDRE LE GROUPE, c'est l'occasion de se détendre et d'échapper aux soucis quotidiens.

Venez découvrir ou redécouvrir la joie de pratiquer la gymnastique dans une ambiance décontractée et bon enfant. Bougez avec nous pour supprimer vos douleurs.

L'Association chapeaute le TELETHON: marche pour les grands et les petits, défis à relever et challenges pour tous, et un APPEL à VOTRE GÉNÉROSITÉ.

En janvier 2019, nous invitons les adhérentes à venir partager la galette. C'est une belle occasion de se rencontrer.

VENEZ NOUS REJOINDRE, NOUS VOUS ATTENDONS, IL RESTE TOUJOURS DES PLACES.

Dominique GUSTAVE Présidente 06 18 08 81 15

Le pas de danse

club de danses de salon

(rock'n'roll, tango, salsa, valse, chacha, quick step valse lente, rumba, bachata, west coast swing, madison, country...)

Que le temps passe vite... 2018 est déjà finie qu'il faut penser à aborder 2019 et si possible dans les meilleures conditions. Et pour ceci, nous vous souhaitons un cocktail délicieux composé d'une santé de fer, d'un soupçon de réussite et d'une bonne dose de bonheur.

Heureusement, quelques fois, le temps passe vite mais bien! Voici déjà 16 ans que nous existons et nous avons toujours cette ambiance chaleureuse et conviviale, que ce soit en dansant ou autour d'un verre lors de nos fréquents apéros!

Nos 62 adhérents sont toujours aussi motivés par nos cours du vendredi soir mais aussi par nos stages etsoirées dansantes qui leur permettent de pratiquer en s'amusant. Et bien sûr, pour clôturer chaque saison, nous avons la sortie de fin d'année (comme Arcachon, le Futuroscope, Brantôme etc...) Nous avons également tous les 2 ans la soirée cabaret ou nous avons été présent depuis la toute première session. En plus d'être un moyen de montrer ce que nous faisons, c'est aussi l'occasion de s'investir pour la commune qui prête la salle des fêtes gratuitement à toutes les associations.

C'est aussi dans un but de remerciement que nous avons offert 300€ à la commune en mars dernier afin de participer au frais du tour du canton qui avait son arrivée à St Bonnet.

Evidemment, l'ensemble de nos activités est ouvert à tous et pas uniquement à nos élèves alors n'hésitez pas à venir pour n'importe quelles occasions, à partir du moment ou vous voulez vous amuser

Pour ceux qui voudraient des détails sur nos différentes activités, vous pouvez aller sur notre site :

www.lepasdedanse17.fr

Dany Fredet Presidente

Association Pétanque

Le club de pétanque se porte bien, nous avons fait quatre concours cette année avec une moyenne de 34 équipes par concours.

Le terrain reste ouvert les lundi, mercredis, et vendredis après midi.

Le club compte environ 25 adhérents. Le prix de la carte reste inchangé : 10€ Les nouveaux joueurs ou joueuses seront les bienvenus.

L'association vous adresse ses meilleurs vœux pour 2019

Le président : Bernard SANCHES

Acca de St Bonnet

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le 21 Juin 2019 à 21h à la salle de la mairie.

Repas dansant de l'ACCA le 09 Février 2019 Inscriptions:

Patrick CHEVOLLEAU (06.07.52.03.82), Mickael RIVIERE (06.81.52.25.39) et Patrice MARCHAND (06.08.83.02.15).

Tarifs: 28€ par adulte, 14€ pour enfant de moins de 12 ans, dernier jour pour l'inscription le 06/02/2019.

Le repas grillade de sangliers sera le dimanche 09 juin 2019 au marché vert. Tous les chasseurs de



la commune y sont invités: Repas à 20€.

Il nous a été accordé 23 bracelets sangliers, 20 bracelets chevreuils et 1 bracelet biche. Les lâchés de faisans et perdrix représentent 1150 pièces.

Un premier bilan des plans de chasse au 30/11/2018: 03 sangliers et 13 chevreuils prélevés.

- Destruction des nuisibles au tir: 18 renards, 32 ragondins et 48 corbeaux.
- Destruction nuisibles par 2 piégeurs agréés (à la cage): 66 ragondins.
- Déterrage renards et blaireaux: 2 blaireaux et 09 renardeaux.
- L'ACCA organise une chasse a courre le 20 mars 2019. Prix du casse croûte 10€ inscriptions M. CHEVOLLEAU (06.07.52.03.82)
- L'ACCA organise également un ball-trap le 26 Avril en nocturne et le 27/28 Avril 2019 toute la journée.

Le Président: Patrick CHEVOLLEAU

Qi Gong

« Le Qi Gong est issu d'une philosophie et d'une pratique de la médecine traditionnelle chinoise, vieille de 5000 ans. Le Qi Gong, véritable art de vivre, apprend à cultiver le « DAO » ou vertu, à trouver la vérité de la vie et à contrôler les émotions en supprimant affolement, inquiétude et stress excessifs. »

Docteur JIAN Liujun – Institut du Quimétao à Paris

QI signifie ENERGIE, SOUFFLE VITAL - GONG signifie EXERCICES

Le Qi Gong est une gymnastique énergétique chinoise composée d'exercices statiques et dynamiques qui a pour but de renforcer notre propre énergie vitale en vue de prévenir et lutter contre les maladies, d'assouplir les muscles et les tendons, et de prolonger sa longévité. Aujourd'hui, le Qi Gong

rentre même dans certains hôpitaux en vue de renforcer sa santé,

Le Qi Gong repose sur trois piliers: 1° le Corps par l'adoption de posture et de mouvements lents et doux 2° la Respiration lente et apaisée « nourrit le corps » car l'air est une source d'énergie 3° l'Esprit comprenant la concentration, la visualisation, la relaxation englobe la notion d' « âme » qui nous met en relation avec soi-même et l'Univers.

L'Association Santé et Qi Gong entame sa 4ème saison et rencontre de plus en plus d'adhérents. Les cours ont lieu le mercredi de 10h à 11h30 et le jeudi de 20h à 21h30 dans la salle des fêtes de Saint-Bonnet sur Gironde.

Le premier cours découverte est gratuit.

Pour plus de renseignements concernant les conditions d'inscriptions, appelez au 06.83.89.69.25

West'uaire Country Dance

L'association qui existe depuis maintenant 8 ans, a pour but de faire connaître la danse country sur des musiques issues de la country, mais aussi sur des musiques actuelles.

Les cours sont dispensés tous les mardis soirs à la salle des fêtes par une animatrice et chorégraphe diplômée, Chrystel DURAND.

Il y a 2 niveaux d'apprentissage : de 19h30 à 20h30 pour les débutants, de 20h45 à 21h45 pour les initiés et de 21h à 22h pour les danseurs confirmés.

Chaque jeudi soir des révisions sont proposées gratuitement aux adhérents à partir de 19H au marché vert.

Des bals sont organisés sur la saison, 2 à ST BONNET le 08 décembre 2018 et le 08 juin 2018, ou vous pouvez venir participer ou voir ce qu'est la country en écoutant des musiques très variées sur des rythmes de valse, polka, rumba, etc ...

La danse country est avant tout une activité de divertissement, de loisir et de détente dans la bonne humeur et convivialité, de respect et de mixité d'âge et aussi de différents milieux socio-culturels.

Elle se pratique seule ou en partenaire, mais chacun participe à l'harmonie de l'ensemble en osmose avec les autres.

Alors n'hésitez pas à venir nous voir, pour regarder ou essayer se sera avec plaisir que notre animatrice vous fera connaître et pourquoi pas aimé la country par sa gentillesse et professionnalisme.

Renseignez-vous au 06 34 96 43 77 ou au 06 11 76 27 41

Ou notre site:

http://www.westuaire-country-dance.org Association West'uaire Country Dance 1 rue de la Mairie 17150 ST BONNET SUR GIRONDE

Christian Gomez president

Comité des Fêtes

Tout D'abord je tiens à remercier tous les membres du comité des fêtes pour leurs participations sans faille aux activités.

Cette année nous vous avons proposé:

Dimanche 4 mars Belote

10, 11 et 12 mai la Frairie de St Bonnet avec :

- l'exposition dans la salle des fêtes des créations des artistes de St Bonnet associé avec St Sorlin de Conac et St George des Agouts.
- Les vélos fleuris
- Les forains
- La course de tracteurs tondeuses.

Dimanche 24 juin brocante sur le parking de proxy

14 juillet

feu d'artifice

avec les majorettes de Montendre ,le tout agrémenté d'un repas style auberge espagnole .le café et la boisson étant offert par le comité des fêtes .



21 juillet voyage en bus au Puy du Fou avec son spectacle nocturne

Samedi 4 août Marche nocturne avec les ânes pour accompagner les enfants et le repas chez Patrick Fedon

23, 24 et 25 novembre **soirée cabaret** avec ces 4 séances, plus de 700 spectateurs, toutes générations confondues nous ont permis de passer un weekend exceptionnel. Chaque représentation a été une aventure, vécue toujours avec une Passion, une bienveillance, une écoute, un échange, aussi bien avec les enfants, les nouveaux et les anciens



participants .Nous réfléchissons tous déjà à la prochaine séance de 2020 pour les 20ans de la soirée cabaret. Ce spectacle a nécessité la collaboration de plus de 50 bénévoles.

Un professionnel est venu nous filmer et un DVD est en vente.

Pour le commander Appelez le 05.46.86.01.62 et vous l'aurez avant noël !



Le comité des fêtes est à la recherche de nouveaux adhérents, de nouvelles idées. Plus nous sommes nombreux, moins c'est prenant et plus c'est enthousiasmant.

Eric Angibaud Président du Comité des fêtes

L'Idiot du Village



La chorale, a repris cette année tous les lundis de 20 à 22h à la salle des fêtes.



Lisa Delprat nous communique joie, bonne humeur et précision. Nous repartons gonflés à bloc pour la semaine. Avis aux amateurs!

Les événements marquants ont été:

3 concerts gospel (à St Trojan le 9 juin, Marcillac le 10 juin, St-Bonnet le 17 juin) avec les orchestres philharmoniques de Berson, Marcillac et la chorale Jaufré Rudel de Blaye (soit plus de 100 artistes !!!);

La Nuit du court métrage (St Bonnet le 15 mars), une séance de projection avec les élèves de l'école de St Bonnet et une séance pour les adultes.

Un **concert à St Sorlin** au bénéfice d'une association des campings cars vers le Maroc

Le 18 novembre, nous avons participé au **concert** Chœurs Solidaires à Blaye avec 2 autres chorales,

rencontre très enrichissante au profit de différentes associations caritatives

Soirée cabaret avec 4 séances le week-end du 25 novembre où nous avons chanté a capella

Il est prévu également une participation aux manifestations du **Téléthon**, au cours du marché de Noël organisé par l'EHPAD Le Jardin des Loges le samedi 08 décembre.

Nous sommes 38 adhérents .L'adhésion à l'association s'élève à 10 euros, la cotisation annuelle à 120 euros.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter Catherine Angibaud au 05 46 86 01 62 ou Hervé Fulgence au 06 71 91 53 49

D'où vient le nom de notre association? D'un proverbe : « Un village sans idiot est un village où il vaut mieux ne pas habiter. » D'après les Ecossais et les Français : on considérait que c'était un portebonheur que d'avoir un idiot dans sa famille.

Dans notre vie actuelle, nous avons envie de revenir à des rencontres conviviales et ouvertes à tous.

La présidente : Catherine Angibaud

Les animations en EHPAD au Jardin des Loges.

Les différentes activités proposées sont conçues par Cathy l'animatrice ,les AMP et l'équipe paramédicale pour l'Unité protégée, avec plusieurs objectifs :

- Créer du lien social entre les résidents et avec les équipes,
- Stimuler les capacités de chacun et prévenir la perte d'autonomie,
- Offrir du bien-être et un mode de vie qui a du sens aux résidents,
- Favoriser les liens avec l'extérieur et la famille.

Les animations au travers d'activités adaptées à leurs capacités et à leurs envies. Chacun doit pouvoir participer, pour profiter aussi bien du caractère social que ludique de l'animation, sans être bridé par son état de santé. L'activité au jardin des loges fait vraiment partie du projet d'établissement.

Activité proposée	Objectif visé	
Jeux divers	Se divertir	
Jeux de mémoire	Stimuler les capacités cognitives	
Gymnastique douce	Prévenir la perte osseuse et les chutes	
Activités culinaires	Retrouver les plaisirs de la table	
Rencontres intergénérationnelles	Maintenir les relations avec la famille	
Sorties culturelles	Continuer à participer à la vie de la cité et se lier avec les autres résidents	
Spectacles et fêtes	Renforcer la cohésion sociale	
Bien -être	Revalorisation par le maquillage et l'Effleurage des mains et du visage	
En bien d'autres activités		

Les animations pour personnes âgées peuvent prendre des formes variées avec des ateliers autour des sens, de la mémoire, de l'expression, des capacités physiques, mais peuvent aussi prendre la forme de sorties ou d'événements. Des visites, des spectacles, des animations artistiques permettent d'apporter du dynamisme au quotidien de l'établissement. De même des sorties inter -résidences, à la base de loisir, ou des balades permettent aux résidents de garder un lien avec l'extérieur de l'établissement et de rester intégrés à la vie de la commune.

Exemples d'animations en Ehpad:

















avec les enfants

Numéros d'appels d'urgence

15	SAMU (Service d'Aide Médicale d'Urgence)
17	Gendarmerie
18	Pompiers
112	Numéro d'urgence européen
114	Numéro d'urgence pour les personnes déficientes auditives (par fax)
115	Urgences sociales
116 000	Enfants disparus
116 111	Enfance en danger
116 117	Permanence des soins ambulatoires
119	Enfance maltraitée
191	Sauvetage aéronautique
196	Sauvetage maritime
197	Alerte attentat – alerte enlèvement
96 40 80	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Bordeaux

Praticiens de la Maison de Santé Pluridsciplinaire

Medecin Généraliste	Guillaume MAGNAN	05 46 86 01 44
Infirmièr-e	Jacqueline GERBAUD Francçois MALGOUYRES	06 75 19 30 09 06 31 68 30 14
Kinésithérapeute	Christiane BORLON Eric JOUVE	05 46 70 39 29
Osthéopathe	Clément FABRE	06 38 42 96 94
Orthophoniste	Séverine PAUTRA	06 31 68 42 08
Sage-femme	Lisa CAMPAGNE	06 31 61 39 45
Pharmacie	Catherine ANGIBAUD	05 46 86 01 62